

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE PAR SEXE :



Séminaire organisé par

Relais femmes

et

le Comité québécois de suivis de Beijing

tenu à Université du Québec à Montréal

les 27 et 28 octobre 1997

L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE PAR SE

*Levier pour l'égalité ?
Le développement ?
La paix ?*

Séminaire organisé par

Relais femmes

et

le Comité québécois de suivis de Beijing

tenu à Université du Québec à Montréal

les 27 et 28 octobre 1997

Remerciements

Relais-Femmes et le Comité de suivis de Beijing souhaitent remercier toutes les personnes et organismes qui ont permis la réussite de ce séminaire.

Le comité d'encadrement était composé de Céline Martin, Micheline DeSève, Lyne Kurtzman, Colette St-Hilaire et Gisèle Bourret.

Caroline Andrew, Hélène Dwyer-Renaud, Hélène Massé, Anne Michaud et Colette St-Hilaire ont donné les conférences. Gisèle Bourret, Micheline DeSève, Lyne Kurtzman et Céline Martin ont animé les différentes sessions.

Charlotte Thibault a assuré la coordination du séminaire, Chantal Lamarre, l'inscription à Relais et le suivi technique, Nadine Goudreault, l'inscription à l'Université du Québec à Montréal et Sylvia Galipeau, la prise de notes.

Les services aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal ont permis que le séminaire se tienne dans les meilleures conditions.

Le Programme de promotion de la femme de Condition féminine Canada a financé la tenue du séminaire et de cette publication. Les points de vue exprimés ici sont uniquement ceux des auteures et ne représentent pas nécessairement la politique officielle de Condition féminine Canada.

Table des matières

Remerciement	4
Introduction	10
1- Dans quels contextes socio-politiques s'inscrivent les changements actuels en condition féminine? <i>Caroline Andrew</i>	12
1.1- Le contexte global	14
1.2- La diminution de la capacité d'initiation des groupes	15
Les pertes en ce qui concerne les groupes La délégitimisation des groupes Les dissensions internes Le démantèlement des structures étatiques de représentation des femmes	
1.3- Les contradictions	19
2- Du sexe au genre : comment penser la différence des sexes <i>Colette St -Hilaire</i>	22
2.1- Des femmes au genre : l'exemple des projets femmes et développement	24
2.2- L'intégration des "femmes" au développement	25
2.3- Le concept du genre	28
2.4- L'approche genre et développement (GeD)	30
L'historicité du sexe et du genre L'invention du sexe biologique Le sexe biologique aujourd'hui Fabriquer des sexes... pour sauver le genre Pour conclure	

2.5-	Bibliographie de Colette St-Hilaire	42
3-	Au gouvernement fédéral : la grille du bureau de la main-d'oeuvre féminine du ministère Développement des ressources humaines Canada	48
	Hélène Dwyer-Renaud	
	Introduction	
	Analyse comparative entre les sexes	
	Conclusion	
4-	L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec	56
	Hélène Massé	
4.1	Le contexte	58
4.2-	Le comité interministériel	59
	Sa composition	
	Le partage des responsabilités au sein du comité	
4.3-	Quel est le mandat du comité interministériel et comment voit-il son rôle?	60
	D'abord, son mandat	
	Les activités en cours au sein du comité?	
	Les relations du comité avec les ministères et organismes	
	Les liens avec le mouvement des femmes et le milieu de la recherche	
	Conclusion	
5-	Programme "Femmes et ville". Une ville à la mesure des femmes	66
	Anne Michaud	
5.1-	De Beijing à Istanbul : intégrer l'égalité des sexes et la participation des femmes au développement des villes	68
5.2-	L'approche différenciée : un élément indissociable d'un système global	69
	Approche différenciée selon les sexes : les quatre étapes	
	Les enjeux fondamentaux	

5.3-	Rapport de mission	70
	Égalité entre les sexes Développement social: élimination de la pauvreté, création d'emplois productifs et intégration sociale.	
6-	Table ronde : la parole aux groupes de femmes	76
	Les réactions à l'ADS La formation	
	Bibliographie(CDEACF)	82
	Annexe 1 programme du séminaire	96

Introduction

Des différentes rencontres organisées par le Comité de suivis de Beijing, est ressortie une priorité : permettre aux groupes de femmes de s'outiller pour comprendre l'analyse différenciée par sexe et de se l'approprier.

La mise en place de cette analyse a été le principal engagement des gouvernements canadien et québécois lors de la Conférence de Beijing, engagement réaffirmé lors de la Conférence d'Istanbul (Habitat II). Il apparaît donc important dans un premier temps de répondre à un besoin urgent dans le mouvement des femmes, de commencer à comprendre le sens de l'analyse différenciée par sexe, et dans un deuxième temps, voir à développer des outils de formation.

Ce séminaire de deux jours sur l'analyse différenciée par sexe (ADS) avait comme objet d'être avant tout un espace de questionnements, de débats et de remises en question. On a cherché à s'approprier le concept afin d'en saisir les enjeux. Qu'est-ce que l'analyse différenciée ? Quelles en sont les contradictions ? Que peut-elle apporter au mouvement des femmes ? Quels sont les pièges à éviter ? Voilà quelques questions qui ont prédominé tout au long du séminaire.

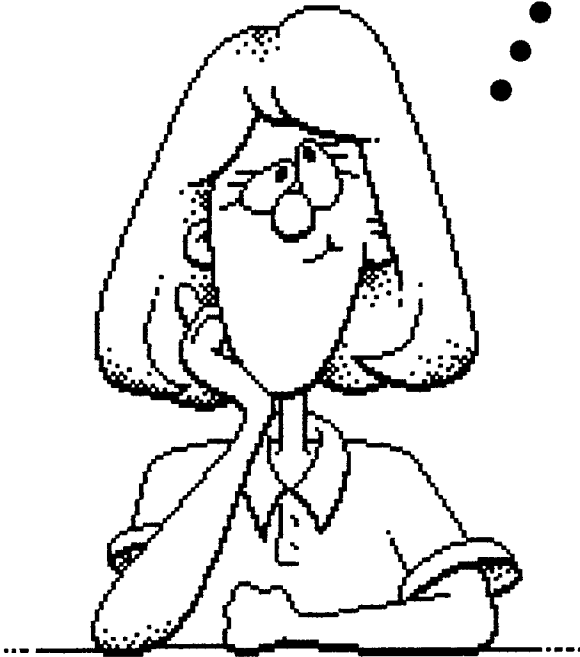
Au cours de la première journée, c'est d'abord la mise en garde qui a été proposée, puis, la deuxième journée, le concept de l'analyse différenciée en tant que telle a été présenté. On a donc procédé à l'inverse, en nous présentant les précautions avant l'outil en soi. Pour conclure, la parole a été donnée aux représentantes des groupes de femmes elles-mêmes, lors d'une table ronde. Elles ont pu exprimer leurs impressions générales face aux projets gouvernementaux de l'analyse différenciée, ainsi que le souhait d'une séance de formation éventuellement organisée par Relais-femmes.

Lors de la première journée, les présentations se sont donc concentrées sur la mise en garde des pièges inhérents au projet de l'analyse différenciée par sexe (ADS). Caroline Andrew nous a d'abord souligné le contexte socio-politique dans lequel s'inscrivent les changements actuels, un contexte de coupures budgétaires. Dans un deuxième temps, Colette St-Hilaire nous a démontré l'utilisation politique de toutes catégories, notamment celle de genre, à travers l'exemple éloquent de la politique de genre et développement. L'exposé a ensuite suggéré une remise en question audacieuse de ces catégories, en interrogeant le fondement de la binarité de la notion de sexe.

Lors de la deuxième journée du séminaire, on a présenté la version officielle de l'ADS, telle que conçue par les gouvernements. Trois conférencières ont ainsi exposé le programme à trois niveaux différents : fédéral, provincial et local. Si les applications méthodiques s'inscrivent dans une même perspective, on verra que l'ADS apparaît moins complexe mais plus revendicative aux plus petites instances gouvernementales.

1

**Dans quels contextes
socio-politiques
s'inscrivent les changements
actuels en
condition féminine?**



1- Dans quels contextes socio-politiques s'inscrivent les changements actuels en condition féminine?

Caroline Andrew, Science politique, Université d'Ottawa

Je veux présenter ce matin un survol des contextes socio-politiques des différents gouvernements (le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, les gouvernements locaux, surtout la ville de Montréal) et donc susciter une discussion sur les développements en matière d'analyse de la condition des femmes. Je veux surtout insister sur les contradictions qui surgissent des contextes actuels, sur le sens de ces contradictions et sur les conséquences pour votre action, pour notre action. Le but principal de cette présentation est de susciter la discussion sur les stratégies, en tenant compte des contradictions.

1.1 Le contexte global

Le point de départ est nécessairement le contexte global de pressions sur les gouvernements de faire des coupures budgétaires. Ce contexte affecte différemment les différentes scènes politiques mais il est partout présent. Le contexte est suffisamment bien connu pour ne pas être obligé de passer beaucoup de temps à insister sur son importance. Les gouvernements ont adopté différentes stratégies ou plutôt différentes combinaisons des mêmes stratégies : éliminer des activités, faire passer des activités vers le secteur privé (soit à l'industrie privée, à la société civile, à la famille et/ou aux individus) ou faire passer des activités à d'autres gouvernements. Entre ces trois stratégies d'élimination, de privatisation ou de décentralisation, l'élimination des activités est probablement la plus difficile politiquement (à moins qu'il s'agisse d'activités invisibles) ce qui peut expliquer la plus grande fréquence de la décentralisation et de la privatisation.

En même temps, et partiellement lié à ce contexte de restrictions budgétaires, les gouvernements sont en train de vouloir restructurer de nouveaux rapports entre eux-mêmes et les citoyens/citoyennes. En partie c'est la conséquence directe des coupures - si vous faites moins il faut s'assurer que les gens sont bien au courant de ce que vous faites. Il faut donc établir un lien direct État-payeur de taxes (l'utilisation du masculin est volontaire ici - cette conception intéresse plus les hommes). Les nouveaux rapports sont aussi une conséquence indirecte des coupures et les nouveaux rapports sont liés à une conception d'un État plus mince, un État qui contrôle moins la vie des citoyens/citoyennes. Il faut donc responsabiliser les citoyens/les citoyennes et ceci implique la définition de nouveaux rapports. Il faut que le gouvernement informe mieux mais aussi serve mieux chaque client(e), c'est-à-dire chaque citoyen(ne).

Dans ces deux versions de ce nouveau rapport, c'est-à-dire État-payeur de taxes et État-client, le lien est direct entre le gouvernement et l'individu, le rôle intermédiaire des groupes, des associations et des structures de la société civile sont éliminées. Les groupes, et ceci s'applique très directement aux groupes de femmes, ont vu leur position marginalisée. Les gouvernements veulent s'assurer que chaque citoyen/citoyenne se croit en rapport direct avec son gouvernement - une participation qui n'est pas à travers les groupes mais directement.

1.2 La diminution de la capacité d'initiation des groupes

L'impact sur les groupes est clair. Je crois qu'il y a eu de façon générale (revenons plus en détail plus tard en parlant des contradictions) une diminution de la capacité d'initiation des groupes. Cette capacité réduite s'explique par l'effet inter relié et cumulatif de quatre facteurs ; une diminution de ressources, une délégitimisation des groupes, des divisions internes menant à l'affaiblissement de la capacité politique et, finalement, le démantèlement des structures étatiques de représentation des femmes.

Les pertes en ce qui concerne les groupes

Faisons rapidement le survol de ce portrait. Les groupes de femmes ont subi des pertes en ce qui concerne leurs ressources. Les subventions, notamment du gouvernement fédéral et, dans certains cas des gouvernements provinciaux, ont été réduites. En même temps, le financement qui reste est distribué en fonction de projets spécifiques plutôt que pour un financement de base. Ce changement a comme résultat de faire que l'énergie des groupes est prise par les projets, ce qui donne moins de temps à des activités de revendication politique. Les groupes ont donc moins de ressources financières et moins de stabilité dans leurs ressources financières et, bien sûr, ceci a des répercussions évidentes sur les ressources en termes de personnel. La perte de personnel permanent a un impact énorme sur le fonctionnement des groupes de femmes.

La délégitimisation des groupes

Le deuxième facteur touche aux processus de délégitimisation des groupes. Un des thèmes principaux du discours néo-libéral a été l'attaque contre ce qu'on a appelé "les intérêts particuliers" ; c'est-à-dire, en grande partie, les groupes d'intérêt. Les groupes de femmes ont été une des cibles principales de cette attaque. La victoire du discours néo-libéral peut être mesurée, en partie, par la résonance de l'idée que les groupes sont égoïstes et ne pensent qu'à tirer des ressources de l'État pour leurs intérêts privés.

Le contexte québécois me semble différent sur ce point avec le discours de la concertation qui implique un rôle pour les groupes. Néanmoins des éléments du discours néo-libéral sont présents au Québec. Le

discours néo-libéral prône une vision de la société où il ne devrait même pas y avoir de structures intermédiaires entre les individus atomisés et l'État et donc où les groupes ne devraient pas exister. Le débat autour de la représentativité du mouvement des femmes fait également partie de ce processus de délégitimation, surtout quand le débat prend la forme des interventions de femmes individuelles disant qu'elles ne se sentent pas représentées par tel ou tel groupe. Les interventions partent d'une vision sociale qui accorde toute la place à l'individu - le critère de l'action sociale n'est qu'individuel. L'impact sur les groupes du débat autour de la représentativité du mouvement des femmes est énorme. Non seulement les autres acteurs de la scène politique déconsidèrent-ils les groupes, mais les groupes eux-mêmes se sentent moins légitimes et donc moins en mesure de revendiquer leurs droits. La capacité politique des groupes est minée de l'intérieur parce qu'ils ont moins le sens de la justice de leurs revendications. Ils se croient moins des "ayant droits".

Il y a un autre processus qui fait partie de la délégitimation des groupes de femmes. Il s'agit de la réémergence des acteurs politiques qui sont, du moins partiellement, en compétition avec les femmes. L'importance politique de la "famille" et de "l'enfant" augmente et ceci influence la légitimité de l'acteur "femme" et donc celle des groupes de femmes. Dans certains cas l'impact est clairement négatif comme en Alberta, où le gouvernement a utilisé le thème de la famille pour freiner les demandes des groupes de femmes.

Dans d'autres cas, je crois que l'exemple québécois en fait partie, les rapports entre famille, enfance et féminisme et donc entre politiques familiales et politiques à l'égard des femmes sont plus complexes. Un autre exemple vient de l'intérêt actuel pour la pauvreté enfantine. Cet intérêt a également comme impact de déplacer les femmes par les enfants comme acteur politique central. Viser les enfants peut faire oublier le lien entre leur pauvreté et le fait que leurs mères soient pauvres parce que femmes. Dans ce sens-là le discours de la féminisation de la pauvreté pointait possiblement dans de meilleures directions pour les politiques publiques que le discours de la pauvreté des enfants. On peut espérer plus d'argent à des familles monoparentales mais on peut craindre des politiques qui blâment les mères pour la pauvreté de leurs enfants ou qui veulent réinsérer ou plutôt insérer les pères au centre des politiques familiales.

Les dissensions internes

La capacité d'action des groupes de femmes a également été réduite depuis les années 1970 à cause des dissensions internes au mouvement des femmes. Le défi d'intégrer race, couleur, ethnicité et/ou statut d'immigration et également orientation sexuelle à l'analyse féministe et, également, le défi d'incorporer et de traduire cette intégration en pratiques concrètes ont été centraux à l'évolution du mouvement des femmes. Les interprétations varient - d'un échec total de la part d'un féminisme blanc, bourgeois et hétérosexuel fermé aux autres à un effort considérable marqué par des échecs et des succès. Notre objectif ici n'est pas de trancher ce débat mais plutôt simplement de constater que ces questions ont réduit la capacité immédiate du mouvement des femmes d'agir collectivement sur la scène politique.

A plus long terme, une réussite au niveau de la reconnaissance réelle des diversités des femmes augmenterait, et de beaucoup, la capacité politique du mouvement des femmes. À court terme, l'impact a été négatif. Le défi est donc central, même si le résultat immédiat est d'affaiblir la capacité d'action des groupes.

Le démantèlement des structures étatiques de représentation des femmes

Cette capacité d'action du mouvement des femmes a été sérieusement réduite par le démantèlement des structures étatiques de représentation des intérêts des femmes. Cette question a été analysée par Jane Jenson et Susan Phillips dans la Revue internationale d'études canadiennes en 1996. Leur argument est que les femmes ont été reconnues comme actrices politiques dans le régime d'après-guerre mais que cette représentation des femmes au sein des institutions étatiques a été transformée au cours des années 1990.

Elles décrivent par-là l'abolition du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme et le transfert du Programme de promotion de la femme (avec sa réputation d'activisme et d'ouverture) du Secrétariat d'État à Condition Féminine Canada (avec une réputation bureaucratique, ni activiste, ni ouverte). Ces réorganisations internes sont extrêmement importantes pour la capacité d'action des groupes de femmes, car cette capacité même d'intervention vis-à-vis l'État exigeait une répondante au sein de l'État. La stratégie "externe-interne" a été vue par des analystes comme une stratégie réussie dans la période des années 70 (Andrew et Rodgers, 1997). Sans des acteurs au sein de l'État qui préconisent des mesures pour l'égalité des femmes, une action purement externe est beaucoup plus aléatoire. L'élimination des fémocrates affaiblit directement les groupes en éliminant des interlocutrices sympathiques à la cause des femmes.

Il y a une autre interprétation de ces actions qui est évoquée par Jenson et Phillips, (1996). Le démantèlement peut aussi être vu comme un déplacement de l'action étatique du fédéral vers d'autres paliers de l'État. Le transfert de certaines activités, particulièrement dans le domaine des politiques sociales, du gouvernement fédéral vers les provinces et/ou les municipalités, peut avoir comme conséquence que la représentation des intérêts des femmes a moins de sens au niveau fédéral. Si, par exemple, le gouvernement fédéral n'agit plus directement dans les domaines de la santé et des services sociaux, les femmes peuvent trouver leur représentation au niveau fédéral beaucoup moins stratégique pour la défense de leurs intérêts. Ceci ne veut pas dire que les seules questions qui intéressent les femmes sont les politiques sociales mais la santé et les services sociaux ont été les deux domaines clés de l'activité fédérale pour les femmes dans les années 70.

Cette interprétation se complique par rapport au cas du Canada anglais car, dans certain cas, le démantèlement des structures de représentation des femmes a également eu lieu au niveau provincial. L'Alberta, par exemple, a aboli son Secrétariat des femmes (Women's Secretariat) en 1984 et son Conseil consultatif en 1996 (Spears 1997). En Ontario, la Direction générale des femmes continue mais au prix d'avoir largement l'agenda du gouvernement néo-libéral. L'exemple ontarien nous rappelle qu'il peut y avoir démantèlement du contenu sans l'abolition des structures. Dans ce cas, les groupes se trouvent affaiblis.

Par contre, cette situation n'est pas uniforme. En Colombie-Britannique, le gouvernement a créé un ministère de l'égalité des femmes en 1991 et le budget du ministère est passé de 2,55 million \$ en 1990-91 à 212,53 million \$ en 1996 (Teghtsoonian, 1997). Même ici, la création d'un nouveau Ministère des enfants et des familles (voir notre discussion sur les nouveaux acteurs) a amené le transfert de tous les programmes de garde de jour du Ministère de l'égalité des femmes vers le nouveau Ministère des enfants et des familles. Ce transfert représente une diminution importante dans le budget du Ministère de l'égalité des femmes, et, possiblement, dans son importance politique.

Si je prends le cas du Québec, les structures de représentation des femmes sont restées clairement en place. En ce qui concerne le contenu, le débat actuel sur l'économie sociale illustre la place qu'occupe le mouvement des femmes dans la concertation gouvernementale. C'est un dossier angoissant pour le mouvement des femmes mais, du moins, il participe pleinement au débat. Le dossier est angoissant car l'économie sociale implique des emplois moins rémunérés et moins stables, mais en même temps elle représente les nouveaux domaines d'action sociale. Le dilemme se pose pour le mouvement des femmes. S'il refuse l'ouverture vers l'économie sociale, est-ce que sa position au sein de l'appareil de l'État est affaiblie ?

Dans l'ère de la mondialisation, avec l'action locale correspondante, il faut aussi soulever la possibilité d'une représentation des intérêts des femmes au niveau municipal. Si nous pouvons citer certains exemples, notamment à Toronto, mais également à Montréal, ces exemples restent encore très peu importants par rapport à l'ensemble de l'activité municipale.

Donc la façon d'interpréter une mouvance des structures de représentation des intérêts des femmes est loin d'être claire. Nous pouvons voir un affaiblissement de ces structures au niveau fédéral, mais il n'y a pas vraiment de renforcement ailleurs.

Le cas québécois confirme, du moins partiellement, l'interprétation du lien qui existe entre la responsabilité pour les domaines clés pour les femmes (les politiques sociales notamment) et les structures de représentation des intérêts des femmes. Depuis vingt ans le gouvernement du Québec est de plus en plus clairement l'acteur principal dans le domaine des politiques sociales par rapport au gouvernement fédéral et ce mouvement a été accompagné d'un renforcement des structures provinciales de représentation des intérêts des femmes.

L'enjeu actuellement au Québec tourne plus autour de l'utilisation des groupes par le gouvernement ; c'est-à-dire de leur instrumentalisation, mais non pas sur l'élimination des groupes.

A la fin de ce bref survol de l'évolution des rapports entre les groupes de femmes et l'État, que pouvons-nous dire de leur capacité d'action vis-à-vis des décisions politiques. C'est clair que cette capacité est diminuée - les groupes ont moins de ressources, se sentent moins légitimes et n'ont pas le même type d'interlocutrices au sein de l'État. Le changement idéologique impose des choix difficiles - est-ce que les groupes doivent d'abord lutter contre les coupures et tenter de maintenir l'État providence (avec toutes ces limites et ces problèmes) ? Est-ce qu'il faut refuser cette position réactive et tenter d'imaginer de nouveaux rapports entre État et groupes de femmes dans une période post État-providence ?

1.3 - Les contradictions

Une fois ce survol rapide esquissé, il est essentiel de regarder les contradictions qui surgissent. Je vais les discuter autour de deux thèmes : le rôle des groupes et les questions découlant de la décentralisation, c'est-à-dire les contradictions issues des stratégies de privatisation et de décentralisation.

J'ai beaucoup insisté sur la marginalisation des groupes suite à la vision néo-libérale. En même temps ceci n'est pas sans contradictions car cette vision néo-libérale, comme nous l'avons vu, inclut l'idée des partenariats et la privatisation vers le secteur bénévole. Les groupes sont souvent vus comme des partenaires possibles et donc les gouvernements tentent d'utiliser les groupes pour continuer une activité avec moins d'implication publique (et, en général, avec moins de budget quand il s'agit des liens avec les groupes). Alors il y a une première série de contradictions autour du fait qu'on veut éliminer les groupes et, en même temps, les utiliser. Toute contradiction est en même temps une ouverture pour les groupes.

La deuxième série de contradictions touche à la décentralisation. Il est clair que les gouvernements ne peuvent pas entièrement contrôler comment la décentralisation fonctionne. Par définition, ils ne peuvent pas dicter à 100% comment les dynamiques politiques vont fonctionner à un autre niveau de gouvernement. Par contre, il est également clair que la décentralisation vers le palier municipal se fait dans un contexte de coupures budgétaires, avec des pressions sur les budgets locaux et sur les services locaux. Ce n'est pas une décentralisation d'esprit généreux, c'est une décentralisation de coupures.

En même temps, la décentralisation implique que les anciens réseaux de liens entre l'État et le mouvement des femmes n'existent plus et déjà ceci peut suggérer des éléments négatifs de la décentralisation. Si nous prenons l'exemple de la décentralisation vers le palier municipal au Québec, il est pertinent de se rappeler la relative fermeture de ce palier gouvernemental envers les femmes explicable en partie à cause de son orientation vers les services "durs" et vers le développement économique. Le livre récent de Evelyne Tardy, Manon Tremblay et Ginette Legault, *Maires et mairesses* :

les femmes et la politique municipale, nous rappelle le peu de place des femmes élues dans le palier municipal. Le quart des conseils municipaux n'ont pas de femme élue. Bien que la régionalisation ne passe pas uniquement par les municipalités, elles sont des actrices importantes dans les nouvelles politiques régionales du gouvernement.

Ces deux séries de contradictions offrent des occasions mais aussi des limites pour les groupes de femmes. Les rapports directs entre gouvernements et citoyens/citoyennes incitent les gouvernements à vouloir savoir comment traiter et comment intégrer les demandes des femmes mais ils incitent à le faire par eux-mêmes. Tous les gouvernements veulent le faire en même temps car il y a aussi des éléments de compétition - de voir qui comprend mieux les clientes de ce nouvel État. Les gouvernements veulent établir leur propre expertise et c'est ici que l'analyse différenciée selon le sexe devient un outil intéressant pour chaque gouvernement. Chaque gouvernement veut être capable de dire aux femmes qu'il est équipé pour prendre en charge leurs demandes.

Ce désir est motivé par des considérations politiques ; les gouvernements sont conscients que de plus en plus de femmes évaluent la politique en fonction de ses capacités de servir les intérêts des femmes. Plus important encore, plus de femmes votent en fonction de cette question. En même temps, elles sont vulnérables, jugées d'après l'expérience du passé et ceci peut représenter une ouverture pour les groupes. Chaque gouvernement démontre une compétence mais est-ce qu'il est capable de réaliser les objectifs sans les groupes ? Ils veulent - chacun - imposer sa propre méthode et obliger les partenaires à suivre leur méthode.

Les lignes générales me semblent claires mais les contradictions ajoutent de la complexité - heureusement. De quelle façon les groupes de femmes peuvent travailler ces contradictions - pour leurs bénéfices ? Ouvrons la discussion.

2

**DU SEXE AU GENRE :
comment penser la
différence des sexes ?**



2- Du sexe au genre : comment penser la différence des sexes ?

Colette St-Hilaire, Département de sociologie, Université d'Ottawa

Comment le mouvement des femmes peut-il s'approprier les outils qu'on lui propose, tels l'analyse différenciée selon les sexes ou encore l'analyse de genre ?

Je ne voudrais pas vous décevoir, mais je ne pense pas pouvoir répondre directement à cette question. Je vais plutôt partager avec vous les résultats actuels de mes recherches sur les notions de sexe et genre, avec le souhait que ces réflexions, mêlées aux vôtres et combinées à vos pratiques, ouvriront de nouvelles possibilités au mouvement des femmes.

Dans un premier temps, je me baserai sur mes recherches dans le domaine du développement international pour illustrer comment l'utilisation des catégories — sexe, femme ou genre — n'est jamais neutre : ces catégories s'inscrivent dans des stratégies — celles des États, des organismes internationaux, des ONG, des groupes féministes —, et elles ont des effets sur les luttes des femmes, des effets parfois pervers, même quand ce sont des féministes qui les déploient.

Dans un deuxième temps, je vous proposerai une réflexion théorique sur les notions de sexe et genre : je soutiendrai que le sexe et le genre sont des catégories politiques, qu'elles ont une histoire, qu'elles sont produites au sein d'un dispositif de pouvoir dont les deux grands axes sont la domination masculine et la contrainte à l'hétérosexualité ; je suggérerai que l'une des tâches du féminisme est de questionner ces catégories, c'est-à-dire d'interroger ce qui fait son fondement même.

Je vais vous laisser avec plus de questions que de réponses.

2.1- Des femmes au genre : l'exemple des projets femmes et développement

Nous aurons demain l'occasion d'entendre des femmes des divers paliers de gouvernement nous parler de la mise en place de grilles d'évaluation et de statistiques destinées à prendre en compte la différence des sexes dans les politiques gouvernementales. Pour mettre en perspective ces nouvelles approches de nos gouvernements, je vais vous présenter une démarche similaire, celle vécue au sein des organismes de développement international depuis les années 70. Similaire, parce que des organismes officiels ont voulu tenir compte des femmes et que des femmes ont voulu s'approprier ces outils dans une

Relais -24- Femmes

perspective plus militante, ce qui n'a pas résolu tous les problèmes, loin de là. Mais comprenez-moi bien : je ne dis pas qu'il faut s'opposer à l'adoption par nos gouvernements de grilles d'analyse différenciée selon les sexes ; je dis que cela ouvre un nouveau terrain, et que ce terrain est peut-être plus miné qu'on ne le pense.

2.2- L'intégration des " femmes " au développement

Le développement, comme n'importe quel autre domaine d'activités, s'est édifié sur l'invisibilité des femmes. Il a fallu attendre 1973 pour qu'on commence à parler d'intégrer les femmes au développement : c'est-à-dire reconnaître leur contribution économique à la société, leur donner plein accès au marché de l'emploi, et reconnaître l'égalité des hommes et des femmes dans toutes les sphères de la vie sociale. (Gitz : 137 ; Moser : 99). Ce discours de l'intégration des femmes au développement (IFD) rejoint la revendication d'égalité entre les sexes qui caractérisait alors le mouvement féministe dans les pays du Nord, c'est-à-dire qu'il ne revendique aucun changement majeur dans les orientations du développement : il s'agit simplement d'y faire accéder les femmes. Qui s'en étonnera, les femmes qui élaborent ce discours sont des femmes du Nord, professionnelles du développement, qui s'accommodent plutôt bien du développement tel qu'il est. Mais ce qui est bon pour certaines femmes du Nord ne l'est pas nécessairement pour les femmes du Sud.

En effet, ce discours de l'IFD ne fonctionne pas dans le vide : il est produit dans les officines des Nations Unies et des grands organismes de développement (USAID, ACDI). Il va donc s'articuler aux objectifs et aux stratégies de ces organismes. Dans les années 70, les Nations Unies ont abandonné leur stratégie basée sur la modernisation des économies du tiers-monde et se sont mises à parler du développement comme de la satisfaction des besoins essentiels. Ainsi, juste au moment où des femmes dénonçaient un développement qui les avait oubliées et revendiquaient leur intégration dans ce développement, des technocrates ont réalisé que cet "oubli" avait peut-être quelque chose à voir avec les échecs du développement et ont vu dans l'engagement des femmes une façon de mettre en œuvre leurs nouvelles stratégies.

En effet, qui peut mieux que les femmes assurer la mise en branle de programmes axés sur la nutrition, le logement, l'eau potable et autres services essentiels ? L'approche par les besoins essentiels incitera les développeurs à centrer leurs interventions sur le rôle productif des femmes. Elle se traduira par des interventions nombreuses auprès des femmes de milieu rural, souvent sous la forme de projets créateurs de revenus qui viendront alourdir considérablement la charge de travail de ces femmes (Moser : 102 ; Young, 1988 a:3).

L'IFD, on le voit, se présente dès le départ comme un terrain miné, contesté : d'un côté, des femmes qui revendiquent l'égalité des sexes et leur participation à un développement qui les a oubliées — à partir d'un point de vue tout à fait inspiré de la situation des pays développés ; de l'autre, des développeurs qui voient là une bonne façon de faire avancer leurs projets.

Mais les résultats ne sont pas éclatants, surtout pour les femmes. Dans les années 80, la Banque mondiale et les Nations Unies admettent que, malgré les efforts déployés dans plusieurs pays, les progrès ont été insuffisants pour relever de façon significative le statut des femmes (Maguire : 35).

Les exemples ne manquent pas. Dans les zones rurales, l'accès des femmes à la terre, au crédit, à la technologie et aux autres ressources nécessaires à l'agriculture se fait de plus en plus difficile. Dans certains pays, des réformes agraires ont diminué le contrôle que les femmes avaient traditionnellement sur la terre. La mécanisation a souvent signifié pour les femmes la perte de leurs activités traditionnelles au profit de quelques hommes, bénéficiaires de la technologie et de la formation. La commercialisation des cultures a également pour effet de priver les femmes de leur revenu traditionnel sans leur donner accès à celui qu'engendrent les nouvelles activités, généralement réservées aux hommes. Les projets créateurs de revenus — résultats, ne l'oublions pas, de l'intervention conjuguée des féministes et des développeurs — sont souvent des échecs et peuvent même entraîner la détérioration de la situation des femmes dans les rapports sociaux de sexes (Buvinic, 1986 ; Rogers, 1980). Les bonnes intentions n'empêchent pas toujours de faire des bêtises.

Pire encore, le développement dans son ensemble est en crise. La dette du tiers-monde est colossale : on ne développe plus, on emprunte pour rembourser des dettes. Le discours axé sur les besoins essentiels est mis en sourdine : la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (contrôlé par les États-Unis) forcent les pays du Sud à adopter des politiques d'ajustement structurel, c'est-à-dire à faire des compressions. (Ils oublient cependant de dire que cette dette a été créée par des dictatures militaires grassement entretenues et maintenues au pouvoir par les pays du Nord).

La prise en compte des femmes dans le développement va encore une fois venir à la rescousse des stratégies qui seront mises en place pour rentabiliser le développement, et pour favoriser le remboursement de la dette du tiers-monde. Dans des organismes tels que USAID ou la Banque mondiale, on affirme que la marginalisation des femmes constitue un gaspillage pour le développement. L'ambassadeur du Canada aux Philippines en 1989 déclarait : "Les femmes sont des ressources et, à ce titre, elles doivent être mieux exploitées. C'est pourquoi nous avons un programme d'intégration des femmes au développement." (Simard, 1989).

Ainsi, parce que les femmes ont la réputation de rembourser les prêts davantage que les hommes, on les intègre dans les programmes de crédit ; ou encore, on les élève au rang de nutritionnistes, de promotrices de santé ou de spécialistes en plantes médicinales, pour leur faire administrer et contenir la pauvreté. La machine du développement se renouvelle en intégrant le discours et les pratiques de l'IFD (Moser : 104).

L'ACDI d'ailleurs ne cache pas la rentabilité de cette opération :

Le Canada appuie fermement l'intégration de la femme dans le développement, non seulement pour des raisons de justice sociale, mais aussi parce que cet élément est

essentiel à l'efficacité du développement ; il s'agit donc d'un impératif économique. (ACDI, 1989a : 111).

On pourrait même aller jusqu'à suggérer qu'étant moins directement engagées que les hommes dans les luttes politiques de leurs pays et, par conséquent, plus faciles à mobiliser et à encadrer, les femmes sont la cible parfaite du développement. Pendant qu'on emprisonne, et même qu'on tue des hommes, on organise des femmes dans des projets de développement. L'intégration des femmes au développement devient ici l'instrumentalisation des femmes — leur utilisation politique dans les intérêts des pays occidentaux, au service de la répression des luttes politiques au Sud. Encore une fois, "prendre en compte les femmes " ne signifie pas nécessairement servir les intérêts des femmes concernées, et peut même aller de pair avec la répression de certains hommes opposants aux régimes politiques de leur pays.

Mais, l'intégration des femmes au développement se poursuit et les analyses différenciées selon les sexes, les grilles d'évaluation et les études de toutes sortes font leur apparition dans les organismes de développement. Or, les statistiques produites dans les grandes agences se situent généralement dans le cadre des théories sociologiques et économiques classiques qui fondent la pratique de ces organismes, et, comme toutes les statistiques, mesurent ce qu'on veut bien leur faire mesurer. Même chose avec les grilles d'évaluation des projets : l'expérience des femmes est morcelée, traduite en langage bureaucratique, exprimée sous forme d'objectifs quantitatifs et de méthodes de vérification. Même chose encore avec les études plus approfondies: en s'institutionnalisant, l'IFD favorise une plus grande mobilisation des ressources financières et permet le rattachement d'un nombre sans cesse croissant de chercheuses universitaires aux institutions de développement. Ainsi, USAID a commencé dans les années 70 à financer des études sur les femmes et le développement dans les universités des États-Unis et du tiers-monde afin d'alimenter son besoin de connaissances (Mueller, 1987). Au Canada, le Centre de recherches sur le développement international (CRDI) et l'ACDI financent maintenant des cours sur les femmes et le développement dans plusieurs universités.

Plus généralement, les pays du Nord et les organismes de développement — y inclus les ONG — sont à l'origine d'un nombre incalculable de bourses, de colloques, de séminaires et de publications qui constituent l'essentiel de la production d'un savoir sur les femmes du Sud. Construites à partir des besoins des agences, toutes ces données construisent la réalité des femmes du tiers-monde de façon à faire de ces dernières les sujets tous indiqués des interventions du développement (Mueller, 1987).

Ce qui, à l'origine, était une bataille pour mettre fin à l'invisibilité des femmes, s'est peu à peu transformé en un outil de contrôle des femmes par les institutions de développement.

Il ressort de tout ceci que la politique d'IFD a été moins une stratégie visant à défendre les intérêts stratégiques des femmes dans le développement — ce qui n'exclut pas qu'elle comporte des éléments

en ce sens — qu'une stratégie organisationnelle visant à renouveler les politiques de développement en éliminant, à partir d'une structure d'autorité, ce qui y fait obstacle, la marginalisation des femmes, par exemple. Le féminisme est ici au service de la rationalité économique et politique des États du Nord et de leurs alliés au Sud.

Devant cette situation, les femmes du Sud ont protesté et des professionnelles ont fait écho à cette critique au sein des organismes de développement, particulièrement au sein des ONG. Elles ont fini par proposer l'approche genre et développement, davantage susceptible à leur avis de répondre aux besoins des femmes. Ce qui, pour moi, n'est pas évident.

2.3- Le concept de genre

C'est à Kate Young, de l'Institute of Development Studies (Sussex), que nous devons cette reformulation du rapport femmes et développement. On la définit ainsi :

L'approche GeD [...] en plus de chercher à intégrer les femmes au développement, explore le potentiel des initiatives de développement à transformer les relations sociales et de genre et à donner plus de pouvoir aux femmes. L'approche GeD vise à long terme un partenariat égal entre les femmes et les hommes dans la définition et l'orientation de leur avenir collectif.

(CCCI, MATCH et AQOCI : 6).

Le concept de genre est au coeur de cette approche. Il serait apparu dans la théorie féministe en 1972, sous la plume de Ann Oakley :

"[...] le mot 'sexe' se réfère aux différences biologiques entre mâles et femelles : à la différence visible entre leurs organes génitaux et à la différence corrélative entre leurs fonctions procréatives. Le 'genre', lui, est une question de culture : il se réfère à la classification sociale en 'masculin' et 'féminin'." (Oakley, 1972 ; cité par Delphy dans Hurtig et al. : 91)

Le recours au concept de genre visait un but bien précis : combattre le déterminisme biologique ou, si vous préférez, combattre l'argument naturaliste, que des féministes françaises ont résumé ainsi :

Le sexe est traditionnellement considéré comme un donné biologique qui dichotomise le genre humain en deux catégories bien distinctes dont les attributs psychologiques et sociaux découlent naturellement de la différence biologique. [...] Cette conception ne laisse pas totalement à l'écart le problème du rapport entre les sexes. Mais elle le limite à la complémentarité : complémentarité désignée comme naturelle puisque liée à la reproduction, donc à la survie de l'espèce, ce qui réduit les rapports entre les sexes à l'hétérosexualité procréative.

De cette complémentarité anatomique et physiologique découlerait, tout aussi naturellement, d'autres complémentarités, d'ordre psychologique ou social. (Hurtig et al : 11-12)

L'enjeu de la distinction sexe/genre est clair : il s'agit de casser le lien biologique entre les caractéristiques masculines et féminines, de révéler les dimensions socioculturelles des identités sexuelles, d'opposer les rapports sociaux de sexe ou la construction du sexe à l'idée de naturalité des différences sexuelles, bref de montrer que le genre n'est pas l'effet nécessaire du sexe.

La distinction sexe/genre est apparue intéressante à plusieurs féministes (Scott, 1986 ; Delphy, dans Hurtig et al. , 1991) qui ont invoqué les raisons suivantes :

- la référence à un terme grammatical comme le genre peut ouvrir sur des possibilités peu explorées dans les milieux féministes : dans plusieurs langues, il existe un troisième terme : le neutre l'imprécise ; théoriquement, à un sexe peuvent correspondre plusieurs genres ; même en présumant que le sexe soit binaire, dichotomique, il ne s'ensuit aucunement que le genre le soit ;
- il réunit en un seul concept l'ensemble de ce qui apparaît comme social et arbitraire dans les différences entre les sexes, l'ensemble de ce qui est donc susceptible de changement — je ne suis pas convaincue qu'il s'agisse là d'un avantage ;
- le recours au singulier permet de mettre l'accent non pas sur l'une ou l'autre des catégories (masculin/féminin) mais sur le principe de partition lui-même ; le concept de genre fait apparaître la différence des sexes dans sa dimension relationnelle ; il est possible de faire du genre non pas un concept descriptif de la situation des femmes mais une catégorie d'analyse au même titre que classe et la race. Par exemple, avec le concept de genre, il est possible d'écrire non seulement l'histoire des femmes, mais de réécrire l'Histoire à partir d'une analyse des rapports de sexes.

En pratique, le concept a été utilisé dans diverses approches et a reçu plusieurs significations : certaines l'ont défini comme binaire (il y a deux sexes, il y a deux genres), d'autres l'ont vu comme un continuum... (il n'y aurait pas de frontière infranchissable entre le masculin et le féminin). Certaines ont parlé du genre comme d'une prison, rêvant de la disparition de la différence des sexes (Christine Delphy par exemple) ; d'autres ont vu le genre comme un terrain pour affirmer la différence des sexes.

Bref, on trouve un peu de tout — du bon et du moins bon — dans la production intellectuelle consacrée à la distinction sexe/genre. Faire un bilan exhaustif du recours au concept de genre déborderait largement les possibilités de la rencontre d'aujourd'hui. Je vais m'attarder à ce que je crois a été l'approche dominante ici, notamment dans les organismes de développement.

L'approche selon le genre a connu un relatif succès ici — dans les milieux anglophones encore plus que francophones je pense : dans les cégeps et universités, par exemple, plusieurs ont voulu abandonner les termes femmes ou condition féminine — qui charriaient l'idée d'une condition biologique, propre aux femmes, indépendamment de leurs rapports aux hommes — et ont sauté sur le genre précisément parce qu'il mettait l'accent sur la dimension sociale et la dimension relationnelle des rapports entre les sexes.

Dans L'enjeu de la distinction sexe/genre est clair : il s'agit de casser le lien entre sexe biologique et certains cas, on pourrait probablement avancer que le concept de genre a été préféré à celui de sexe ou de femme pour des raisons tactiques, pour ne pas dire opportunistes : le genre serait plus neutre, moins associé au féminisme ; il colporterait moins l'idée de la guerre des sexes ; bref, il serait moins menaçant. Certaines personnes trouvent intéressant de recourir au genre pour rappeler que le monde des femmes fait partie du monde des hommes, — au point où il serait inutile de l'étudier séparément — ou encore que le genre masculin est tout aussi construit que le féminin, et qu'il mérite la même attention. Ici, c'est l'asymétrie dans les rapports de sexe qui est gommée.

Dans les ONG de coopération internationale, on a opté avec enthousiasme pour l'approche genre et développement. Ce qui à mon avis a entraîné des effets pervers.

2.4- L'approche genre et développement (GeD).

Contrairement à l'approche IFD qui visait les femmes comme groupe qu'il fallait intégrer au développement, l'approche GeD s'est intéressée moins aux femmes comme groupe social qu'aux rapports de genre qu'il faut transformer pour assurer la pleine participation des femmes dans le développement.

L'approche GeD situe dans la division du travail la source des inégalités entre les sexes et insiste pour qu'on considère le travail reproductif tout autant que le travail productif dans la planification des projets de développement. On soutient, dans l'approche GeD, que l'oppression des femmes prend sa source dans la subordination de la sphère de la reproduction à celle de la production. L'analyse GeD ne se limite pas pour autant au concept de genre : l'approche est holistique — ce qui à mon avis fait problème — et intègre les autres rapports sociaux définis à partir des différences de classe, race, ethnie et âge. Enfin, l'approche GeD se combine à une vision du développement qui inclut les concepts de développement équitable et durable.

La pleine participation des femmes au développement passe donc par une redéfinition des rapports de genre, ce qui suppose des stratégies permettant aux femmes d'éduquer leur propre pouvoir. L'approche GeD distingue entre les besoins pratiques des femmes — ceux qui appellent des réformes mais non des changements fondamentaux dans les rapports de sexe — et les besoins stratégiques des femmes — ceux qui exigent de modifier ces rapports.

Le concept d'empowerment est un concept clé quand il s'agit de répondre aux besoins stratégiques des femmes. Il suppose que les femmes s'organisent non seulement pour accroître leur pouvoir dans le système mais qu'elles s'éduquent et s'organisent pour être en mesure de transformer le système de genre.

L'approche GeD se situe en marge des courants dominants ; elle est vaguement marxisante. Bâtie sur les ruines de l'IFD, elle vise l'autonomie des femmes dans un effort pour éviter leur récupération dans le dispositif du développement. Elle milite en faveur d'un développement qui bénéficie à la majorité des hommes et des femmes, dans une redéfinition des rapports de pouvoir entre les sexes, les nations et les classes.

Tout cela sonne bien progressiste, mais, malgré le potentiel que recèle cette approche, je soutiens qu'elle produit des effets très problématiques. Elle propose d'abord une vision économiste du genre : le genre prend sa source dans la division du travail et l'émancipation des femmes passe par leur émancipation économique. Cette vision n'est peut-être pas étrangère au fait que l'approche GeD, tout comme l'IFD, a été en grande partie élaborée au sein des ONG des pays du Nord, à partir d'une vision féministe très économiste — influencée d'ailleurs par un certain marxisme, lui-même réduit à sa dimension économique — selon laquelle la société est divisée en deux sphères, production et reproduction, et selon laquelle l'autonomie des femmes passe essentiellement par leur intégration au travail salarié, transposant dans les pays du sud un modèle calqué sur la lutte des femmes du Nord, et laissant de côté toute la dimension politique et symbolique de la lutte des femmes.

De plus, en s'abstenant de tout questionnement quant à la nature du sexe — on le considère comme un donné, non construit par la culture, non problématique, ce qui est loin d'être évident ; j'y reviendrai — l'approche GeD contribue à perpétuer une vision naturaliste de la différence des sexes. En s'abstenant de tout questionnement quant à la binarité du système de genre — le genre est présumé social, mais tout aussi binaire que le sexe — l'approche GeD perpétue une vision hétérosexiste de la différence des sexes. Inutile alors d'inventer un nouveau concept comme le genre si c'est pour ramener par la porte d'en arrière les mêmes conceptions axées sur le déterminisme biologique : deux sexes, deux genres.

Et j'ajouterai quatre éléments à la liste des problèmes posés par l'approche " genre et développement " ; elle est universaliste, moderniste, humaniste et holistique. Et pour moi, ce sont des défauts.

Universaliste, parce qu'on retrouve dans l'analyse de genre l'idée du sujet collectif "femmes" que le féminisme doit représenter. Cela a pour effet de minimiser les différences entre les femmes et de présenter de façon ahistorique, hors contexte, ethnocentrique même, les divisions production/reproduction, privé/public (Nadal : 15-16).

Moderniste, parce qu'il fait des femmes un sujet collectif abstrait, désincarné : il tend à faire oublier le corps et le sexe. Ils sont renvoyés à la nature, comme des données brutes, extérieures à l'analyse féministe. La distinction sexe/genre devient l'oubli du sexe dans le genre.

En apparence. Parce que, paradoxalement, le sexe fait retour, sous la forme d'une présomption généralisée de la binarité du genre. Le genre fait écho au sexe, en continuité avec l'idée que la différence des sexes instaure naturellement une complémentarité culturelle entre les hommes et les femmes, une complémentarité hétérosexuelle. L'idée qu'à un sexe pourraient correspondre plusieurs genres n'a pas souvent été retenue. Le sexe détermine le genre. Nous sommes revenues à la case départ.

Humaniste enfin — et dans ce contexte, c'est une critique — parce que derrière le genre, il y a le sujet politique femme, sujet ontologique, antérieur aux discours et pratiques qui le constituent, un sujet dont l'humanité est antérieure au social qui l'emprisonne ; un sujet qui saura se libérer grâce à un projet d'émancipation qui lui permettra de réaliser sa vraie nature humaine hors des chaînes de l'oppression. Existe-t-elle vraiment cette " vraie " femme, cette " vraie " expérience des femmes ? Les femmes et leurs expériences ne sont-elles pas plutôt produites dans le langage et dans les rapports sociaux ?

Le caractère holistique du discours GeD, souvent présenté comme une de ses principales forces, fait aussi problème. Tout comme le marxisme — la parenté est évidente —, l'approche GeD prétend reproduire la totalité du réel, dans une tentative pour en arriver à une meilleure solution aux problèmes des femmes et du développement. Cette vision, qui consiste à partir de l'expérience des femmes pour se rapprocher d'une compréhension plus complète, porte en elle l'illusion de la vérité. Comme le développement n'est jamais vraiment remis en cause dans l'approche GeD — on présume que le "bon" développement est possible — la "vérité" du développement se conjugue à la "vérité" des femmes, ouvrant la porte à l'émergence d'un nouveau dogme féministe dans le développement.

Et l'approche GeD ne se déploie pas dans un vacuum. Sur le terrain, elle s'arrime à des institutions et à des pratiques ; elle s'inscrit dans des rapports de pouvoir qui la transforment, la mettent au service de stratégies que les initiatrices de l'approche n'avaient pas nécessairement envisagées. La multiplication des manuels de formation destinés à diffuser l'approche GeD à travers le monde est en ce sens des plus inquiétantes : en même temps qu'elle témoigne d'une volonté féministe de défendre les intérêts des femmes dans le développement, elle met sur le marché, à partir des ONG du Nord essentiellement, des discours et des procédures qui se présentent parés de toute la légitimité du féminisme, du développement équitable et durable, et de leur sujet par excellence, les "femmes pauvres du tiers-monde".

Du féminisme, l'approche GeD a liquidé les aspects les plus radicaux : on ne parle plus de la différence sexuelle, on parle du genre ; on parle peu de luttes, on parle de développement équitable et durable. Qui peut s'opposer au développement équitable et durable, un concept vague qui élude les contradictions à l'oeuvre dans les rapports sociaux ?

Le genre et le développement apparaissent au total bien peu menaçants. On ne s'étonnera pas alors que l'approche GeD aille maintenant loger dans les grandes institutions de développement. La Banque mondiale, par exemple, est entrée dans la course, organisant un séminaire sur l'analyse de genre à Washington à l'automne 1991. La Banque a même fait appel à des chercheuses féministes des

Philippines pour mener une enquête sur les effets de l'ajustement structurel sur les femmes. Ces chercheuses féministes ont accepté de mener l'enquête, mais elles se sont demandé à plus d'une reprise si elles n'étaient pas en train de permettre à la Banque mondiale de mieux gérer son ajustement structurel; si elles n'étaient pas entrain de faire la preuve qu'en matière de gestion des femmes dans le développement, l'approche GeD s'avère supérieure à l'IFD.

Plus fondamentalement, quand des institutions comme les instances gouvernementales, les organismes de développement et les ONG se mettent à parler de femmes, de sexe ou de genre, nous devons nous demander si nous ne sommes pas tout simplement en train de passer de la lutte des femmes à la gestion des besoins des femmes. Et, je le répète, ce n'est pas parce que le discours est féministe qu'il sert nécessairement les intérêts des femmes.

Alors, qu'est-ce qu'on fait maintenant ? Je n'ai pas de réponse. Je ne dis pas qu'il faut s'opposer aux tentatives, gouvernementales ou autres, de prendre en compte la différence des sexes. Je dis qu'il faut garder l'oeil ouvert. Et la meilleure façon de le faire, c'est de pousser encore plus loin notre réflexion sur la signification des catégories sexe et genre, de se placer résolument sur un autre terrain que celui des ONG et des gouvernements.

L'historicité du sexe et du genre

Ces dernières années, certains courants théoriques — au sein comme à l'extérieur du féminisme — ont commencé à remettre en question le fondement des catégories elles-mêmes : le sexe est-il vraiment de l'ordre du donné biologique incontestable ? Le sexe est-il binaire ? Est-il le matériau brut sur lequel s'édifie la culture ? Le genre exprime-t-il le sexe ? Des théoriciennes et théoriciens commencent à travailler ces questions, poussées notamment par la mobilisation de diverses minorités sexuelles, par les nouveaux discours de la science et par un foisonnement de productions culturelles qui brouillent les frontières entre les sexes.

Je m'inspire de leurs travaux — ceux de Thomas Laqueur, Judith Butler, Elspeth Probyn particulièrement — pour essayer de formuler autrement les catégories sexe et genre. J'emprunte aussi à la méthode de Michel Foucault qui consiste à partir d'une question présente, par exemple la vérité incontournable du "il y a deux sexes", et à interroger les évidences. À demander : comment en sommes-nous arrivées à penser qu'il y a deux sexes et deux genres ?

L'invention du sexe biologique

Selon l'historien Thomas Laqueur (1992), la naturalité évidente du dimorphisme sexuel serait assez récente. Avant le 18e siècle, un modèle unisexe aurait dominé la pensée philosophique et médicale en Europe. Dans ce modèle, hommes et femmes étaient "rangés suivant leur degré de perfection

métaphysique, leur chaleur vitale, le long d'un axe dont le télos est mâle" (Laqueur : 19). Les organes reproducteurs participaient d'une même nature : les ovaires étaient des testicules intérieurs ; le vagin, un pénis inversé. Un sexe, donc, mais deux genres, asymétriques.

Ce qui est remarquable dans cette situation, c'est que le constat d'une indifférenciation sexuelle dans l'ordre naturel n'interdisait aucunement l'affirmation de cette différence dans l'ordre social. Laqueur écrit :

être homme ou femme, c'était tenir un rang social, une place dans la société, assumer un rôle culturel, non pas être organiquement l'un ou l'autre de deux sexes incommensurables.

(Laqueur : 21-22)

Ce modèle céda la place, à la fin du 18^e siècle, à un modèle de dimorphisme biologique radical : " Une anatomie et une physiologie de l'incommensurabilité remplacèrent une métaphysique de la hiérarchie dans la représentation de la femme par rapport à l'homme. Le 18^e siècle, c'est le siècle où on invente l'Homme ; il remplace Dieu au sommet de la hiérarchie ; on déclare l'égalité des Hommes. On dira des femmes, "pour les tenir à distance" du politique — l'expression est de Marie-Blanche Tahon — qu'elles ne sont pas des Hommes, qu'elles participent d'une nature différente. Le sexe biologique fait très bien l'affaire ici :

Ou, pour dire les choses autrement, la besogne culturelle que le genre avait accomplie dans le modèle de la chair unique se trouva désormais dévolue au sexe. (Laqueur : 173)

Laqueur insiste pour dire que les découvertes biologiques en elles-mêmes ne permettent pas d'expliquer l'apparition du dimorphisme sexuel :

L'anatomie, et plus généralement la nature telle que nous la connaissons, n'est pas à l'évidence, un fait pur que la pensée ou la tradition aurait laissé indemne, mais une construction d'une riche complexité qui repose non seulement sur l'observation et toute une série de contraintes sociales et culturelles pesant sur la pratique scientifique, mais aussi sur une esthétique de la représentation. Loin d'être les fondements du genre, les corps mâle et femelle des livres d'anatomie des XVIII^e et XIX^e siècles sont eux-mêmes des artefacts dont la production fait partie de l'histoire de leur époque.

(Laqueur : 186)

Pour Laqueur, le sexe, le corps, la différence sexuelle demeurent des constructions ouvertes, modelées selon les rapports de forces :

[...] j'entends montrer, en m'appuyant sur des données historiques, que presque tout ce que l'on peut vouloir dire sur le sexe — de quelque façon qu'on le comprenne — contient déjà une affirmation sur le genre. Dans le monde unisexe comme dans le monde bisexué, le sexe est de l'ordre de la situation : il ne s'explique que dans le contexte de batailles autour du genre et du pouvoir.

(Laqueur : 26)

Le genre en quelque sorte précède le sexe.

Le sexe biologique aujourd'hui

S'il est une question taboue dans les cercles féministes, c'est bien celle de la différence biologique entre les sexes. On évite souvent le sujet, comme si la biologie ne pouvait que nous ramener au déterminisme qui a fondé l'oppression des femmes.

Certaines se rappelleront peut-être ce reportage présenté à Radio-Canada il y a quelques années, dans lequel il était démontré que la différence des sexes était inscrite dans le cerveau par le jeu de certaines hormones prénatales, et que cette différenciation se répercutait dans les habiletés et les comportements des hommes et des femmes, le tout observé, analysé et confirmé par des experts.

On s'est empressé d'oublier tout cela... comme si le sexe, ce n'était pas notre affaire. Erreur. Il se passe du côté de la science des choses fort intéressantes du point de vue d'une réflexion sur le sexe et le genre. Qu'est-ce que le sexe aujourd'hui ? Comment le détermine-t-on ?

Le Petit Robert nous propose ces définitions :

- A.** Conformation particulière qui distingue l'homme de la femme en leur assignant un rôle déterminé dans la génération et en leur conférant certains caractères distinctifs.
- B.** Ensemble des caractères et des fonctions qui distinguent le mâle de la femelle en leur assignant un rôle spécifique dans la reproduction, par la production de gamètes mâles ou femelles.

La reproduction est au coeur de la définition. Cette définition tient-elle toujours ? Les êtres humains peuvent-ils effectivement être répartis en deux catégories distinctes, étanches, selon leur rôle dans la reproduction ? Et qui décide du rôle qu'une personne jouera dans la reproduction ? Qui décide que sur le registre de l'état civil, vous serez un homme ou une femme ? Comment cette décision est-elle prise ? Les personnes stériles sont-elles réputées ne pas avoir de sexe ?

En apparence les choses sont simples : le médecin regarde si vous avez un pénis ou un vagin, et vous classe en conséquence.

Du côté des scientifiques, les choses sont moins simples. Le sexe est maintenant une affaire de glandes, d'hormones, de chromosomes, de gènes, de protéines.

Selon une théorie qui a dominé ces dernières années, la détermination du sexe interviendrait après un certain nombre de semaines de vie embryonnaire (6 ou 7 semaines), sous l'effet d'hormones prénatales. Des expériences, menées dans les années 40 et 50 par Alfred Jost, du Collège de France, ont démontré que des embryons de rats soumis aux hormones masculines (testostérone) se développaient en mâles, quelle que soit leur formule chromosomique ; au contraire, en l'absence de ces hormones, les rats développaient des organes femelles. (Peyre et al, dans Hurtig et al : 29 ; Van den Wijngaard : 29). Il est intéressant de remarquer que dans cette théorie, le mâle est une femelle avec quelque chose en plus...

Cette thèse, considérée comme un dogme pendant plusieurs années, commence à être nuancée et contestée. Des femmes biologistes ont mis en lumière l'action d'hormones féminines, faisant apparaître le sexe femelle comme un sexe spécifique, et non comme une absence de sexe masculin. D'autres recherches ont indiqué que la différenciation pouvait intervenir avant l'entrée en action des hormones. Et le débat est toujours ouvert quant au signal ou aux signaux qui permettraient aux gonades embryonnaires de se développer en ovaires ou en testicules (Peyre, Weils et Fonton, dans Hurtig et al : 29).

Les recherches en génétique — qui sont de plus en plus sophistiquées : on est passé de l'étude du chromosome Y à l'étude d'une molécule particulière présente sur ce chromosome, puis à l'étude des gènes eux-mêmes — n'ont pas fourni non plus la clé permettant de comprendre la différence : quelqu'un ou quelque chose vient toujours, quelque part, infirmer l'hypothèse d'un déterminant génétique précis de la différenciation sexuelle. (Peyre, Wiels et Fonton, dans Hurtig et al. : 33).

Par contre, ces recherches ont mis en lumière le caractère relatif de la binarité biologique des sexes. En effet, il a été démontré que la présence du chromosome Y pouvait s'observer chez des personnes dotées d'organes sexuels féminins. De plus, plusieurs cas d'anomalies génétiques ont été observés — telles XXX, XXY, XYY, etc. —, accompagnés ou non d'anomalies des organes. Homme ou femme ? Le sexe est-il génétique ou morphologique ? N'y a-t-il vraiment que deux sexes ? Le discours de la science bouge.

Mais, en dépit de ces théories sur la complexité des mécanismes de différenciation sexuelle, l'idée d'un déterminant simple de la différence des sexes et celle de l'existence d'une frontière infranchissable entre les sexes perdurent. (Peyre, Wiels et Fonton, dans Hurtig et al. :33-34)

Rappelons ce que Laqueur affirmait sur le sexe : peu importe les découvertes scientifiques, ce qu'on dit du sexe biologique est toujours conditionné par les conceptions qu'on se fait du genre dans une société. Autrement dit, le genre précède le sexe : la science a beau "découvrir " que le sexe se présente comme un continuum, comme quelque chose d'instable et de contradictoire, elle continue d'affirmer que le sexe est une structure binaire, aux frontières infranchissables.

Et pour illustrer cela, je vais vous parler des recherches qui se mènent à l'Hôpital Johns Hopkins, à Baltimore, où des psychologues essaient toujours de prouver que le sexe biologique détermine les comportements et où des médecins fabriquent des sexes (au sens propre du terme)... pour sauver le système traditionnel des deux genres.

Fabriquer des sexes... pour sauver le genre

Depuis 1959, des chercheurs de l'Université de Kansas soutiennent que des hormones masculines administrées à des cobayes (rats, lapins) avant la naissance conditionnent de façon permanente leur comportement sexuel dans le sens de la masculinisation. Il est intéressant de noter que la masculinité du comportement sexuel est définie comme "monter la femelle", et la féminité comme "être réceptive".

Et, fait révélateur, des médecins de l'Hôpital Johns Hopkins, spécialisé dans le traitement des enfants nés avec des ambiguïtés génitales, se sont donnés pour mission de tester la validité des théories liant le sexe biologique — conditionné par les hormones — aux comportements. Les hermaphrodites leur servent de cobayes.

Les choses se passent à peu près comme ceci. Un bébé présente à la naissance une "anomalie" quelconque : son sexe est ambigu ou malformé ; ou il a deux sexes ; ou il n'a pas d'organes sexuels externes ; ou il a un organe sexuel mâle et une configuration génétique femelle ; ou l'inverse. Le médecin intervient alors : il décide du sexe de l'enfant. Les médecins croient en effet qu'il serait cruel de laisser un enfant vivre avec une ambiguïté sexuelle. Et, de toutes façons, le registre de l'état civil ne prévoit pas l'ambiguïté sexuelle. Et le citoyen, même adulte, ne peut disposer de son sexe. (Les procès sur la transsexualité sont très révélateurs à cet égard). Venir au monde, c'est se voir assigner un sexe, un seul, non ambigu. Et c'est le médecin qui décide.

Dans un reportage présenté au réseau américain ABC, j'ai entendu récemment un médecin expliquer pourquoi, dans les cas ambigus, on choisissait souvent d'assigner un sexe féminin, c'est-à-dire de fabriquer, au moyen de la chirurgie, des organes sexuels femelles, quitte à éliminer au besoin des organes mâles superflus. Il semble en effet qu'il soit difficile de créer de toutes pièces un organe mâle fonctionnel. Et les médecins ne voudraient surtout pas fabriquer un homme qui devrait ensuite vivre toute sa vie avec un organe défectueux...

Ce qui est remarquable ici, c'est le double standard : en lisant sur la question, j'ai découvert qu'un organe mâle est jugé fonctionnel s'il permet de connaître l'orgasme, et qu'un organe femelle est jugé fonctionnel s'il permet la reproduction !

Selon le reportage, il y aurait 1 assignation de sexe sur 2 000 naissances. Ces chiffres sont toutefois difficiles à vérifier.

Mais ce n'est que le début. Une fois le bébé opéré, doté de son nouveau sexe, d'un seul sexe, non ambigu, le travail de construction de la personnalité de ce bébé commence. Les spécialistes suivent quotidiennement le développement de l'enfant et conseillent sa mère sur l'éducation à lui donner. Dans la plupart des cas, il s'agit de s'assurer que l'enfant soit élevée comme une fille : vêtements, poupées, cheveux longs, etc. Un psychiatre de Johns Hopkins suit ainsi 16 bébés à qui on a assigné un sexe à la naissance. Il les filme, les regarde jouer. Dans le reportage, une petite fille ainsi construite avait tendance à jouer avec des blocs plutôt qu'avec des poupées. Serait-elle en train de revenir au sexe masculin qu'elle avait à sa naissance, le sexe induit par les hormones ?

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Ces médecins travaillent à partir de la théorie de l'organisation, une théorie développée par deux psychologues qui, en 1972, ont étudié le comportement de petites filles nées avec des organes mâles (en raison de l'action d'hormones prénatales) et à qui on avait reconstruit un sexe femelle. Leurs observations les ont amenés à conclure que ces filles avaient un QI plus élevé que la normale, qu'elles avaient des désirs lesbiens, qu'elles étaient très actives, bref qu'elles étaient... masculines ! Sans nier le rôle de l'environnement familial et social, ils ont conclu à l'influence déterminante des hormones prénatales sur leur comportement. Cette recherche a eu un impact très important.

D'autres chercheurs emboîteront le pas et tenteront de démontrer que les hormones prénatales influencent les comportements tels l'orientation sexuelle — de fait, ils sont obsédés par la volonté de découvrir une base biologique à l'homosexualité —, les choix de carrière, les habiletés verbales ou mathématiques.

Bien sûr, ces recherches ne sont jamais totalement concluantes. Comment en effet contrôler tous les facteurs ? Comment isoler le biologique du social ? Prenons le cas des petites filles de Money et Ehrhardt: des chercheurs ont soutenu que des signaux ambivalents des parents pouvaient tout aussi bien expliquer la supposée ambivalence sexuelle de ces filles. D'autres recherches ont échoué dans leurs tentatives de démontrer la validité de la théorie de l'organisation (Van den Wijngaard : 66-70).

Où en sommes-nous aujourd'hui dans ces recherches ? Si on en juge par les chercheurs de Johns Hopkins, on penche vers des explications alliant le biologique et le social. Ainsi, le traitement des personnes nées avec des ambiguïtés sexuelles implique à la fois la chirurgie, les hormones et la thérapie psychologique.

L'objectif lui n'a pas changé : il s'agit toujours d'adapter des corps ambigus pour qu'ils forment une unité hétérosexuelle, tant au plan anatomique que biologique, conformément au modèle de la domination masculine et de l'hétérosexualité reproductrice. (Van den Wijngaard : 95)

Quand la médecine du dix-huitième siècle a découvert le fonctionnement du système reproducteur, on y a puisé des arguments pour fonder la naturalité et la complémentarité des deux genres.

Maintenant que le vingtième siècle " découvre " que le fondement biologique des deux genres n'est pas si évident, les médecins, loin de suggérer la possibilité de plusieurs genres, jouent au Bon Dieu et interviennent pour maintenir le système des deux genres complémentaires.

Intéressant, non ? Le genre précède le sexe ; le genre construit le sexe. La médecine est idéologique. Nous sommes revenues à la thèse de Laqueur.

Pour conclure

Au terme de ce parcours, je pense avoir démontré que les catégories sexe et genre ne sont pas données une fois pour toutes elles demeurent ouvertes à des redéfinitions, au gré des contextes, des rapports de pouvoir, des stratégies des acteurs sociaux. Autrement dit, il n'existe pas de sexe véritable, de vrai homme ou de vraie femme, de vrai mâle ou de vraie femelle : il s'agit là de catégories historiques et politiques, produites et mises en œuvre par des forces sociales.

J'en arrive à penser que le sexe et le genre sont créés par ce que j'appellerai un dispositif de savoir/pouvoir sur la différence des sexes, un dispositif qui les invoque ensuite comme son fondement.

Par dispositif de Savoir/Pouvoir sur la différence des sexes, j'entends un ensemble dont les deux axes principaux sont la domination masculine et la contrainte à l'hétérosexualité ; un ensemble formé des théories sur la différence des sexes (biologie, psychanalyse, anthropologie, religion...), des institutions et des pratiques auxquelles ces théories s'articulent (mariage, famille, hétérosexualité.), des rapports de pouvoir qui traversent l'ensemble, des sujets qui s'y constituent (femme, homme, homosexuel...).

En d'autres mots, penser la différence des sexes comme un dispositif amènerait à penser que le Savoir sur la différence des sexes— ce qu'on dit et ce qu'on voit dans ce champ — n'est jamais en extériorité par rapport au Pouvoir. "[...] le Voir et le Parler sont toujours déjà tout entiers pris dans des rapports de pouvoir qu'ils supposent ou actualisent." (Deleuze : 89)

En outre, penser la différence des sexes comme un dispositif impliquerait de nous arrêter sur la fonction normative, régulatrice de la différence des sexes ; de réfléchir aux conditions qui l'ont rendue possible, de revenir à sa fonction stratégique, à l'urgence qui l'a fait naître : serait-ce, à une certaine époque, l'urgence d'organiser la reproduction de la vie ? Il faudrait alors nous demander s'il y a encore urgence. Les conditions ont-elles changé ? Le dispositif lui-même serait-il caduc ?

Répondre à ces questions exigerait de réfléchir à une série de transformations : le travail des femmes, la conquête du contrôle de leur fécondité, les nouvelles technologies de reproduction, les transformations de la famille, l'élargissement des moyens de communication et la mise en scène des marginalités, la fin des certitudes de la modernité et l'éclatement des catégories stables... pour en citer quelques exemples. Devant l'émergence d'un nombre grandissant de minorités sexuelles, devant le brouillage des frontières

entre les sexes qui s'exprime dans un nombre incalculable de productions scientifiques et culturelles — dont le cyberspace n'est pas le moindre —, devant les nouveaux discours de la science et de la technologie — y inclus les nouvelles technologies de reproduction —, mon hypothèse serait que quelque chose est en train de se produire, quelque chose comme la crise et la mutation du dispositif de la différence des sexes.

Le moment est venu, il me semble, d'interroger nos certitudes les plus chères sur le sexe et le genre, de prendre la mesure des mutations encourus, d'en saisir les possibilités et d'en analyser les enjeux. De nous demander comment le féminisme pourrait continuer à jouer son rôle de déstabilisateur des dispositifs de pouvoir.

Ce sont les questions sur lesquelles j'aimerais travailler... dans les prochaines années. D'ici là, rappelons-nous que les catégories sexe et genre ne recèlent aucune vérité. Elles sont produites, mises en circulation, appropriées par des acteurs sociaux. Devant les interventions gouvernementales destinées à prendre en compte le sexe, il n'existe pas de stratégie miracle : il s'agit d'un terrain que le mouvement des femmes devra négocier, contester, s'approprier, subvertir.

Bibliographie

de

Colette St-Hilaire 

2.5- Bibliographie de Caroline St-Hilaire

Butler, Judith. Gender Trouble.

Feminism and the Subversion of Identity, New York : Routledge, 1990.

Buvinic, Mayra. " Projects for Women in the Third World :

Explaining their Misbehavior ", World Development, vol. 14, no5, 1986. P. 653-664.

CCCI, MATCH et AQOCI. Un autre genre de développement.

Guide pratique sur les rapports hommes-femmes dans le développement, Ottawa, 1991.

Deleuze, Gilles. " Qu'est-ce qu'un dispositif ?" dans Michel Foucault philosophe,

Paris : Des Travaux/Seuil, 1989. P. 185-195.

Delphy, Christine. " Penser le genre, quels problèmes ? " dans Hurtig, Marie-

Claude, Michèle Kail et Hélène Rouch (dir.). Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes. Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1991.

P. 89-102.

Evelyne Peyre, Joëlle Wiels et Michèle Fonton. " Sexe biologique et sexe social "

dans Hurtig, Marie-Claude, Michèle Kail et Hélène Rouch (dir.). Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes. Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1991. P. 27-50.

Foucault, Michel. Histoire de la sexualité. La volonté de savoir, Paris : Gallimard,

1976.

Fraisse, Geneviève. La différence des sexes, Paris : Presses universitaires de

France, 1996.

Goetz, Anne-Marie. "Feminism and the Claim to Know : Contradictions in Feminist Approaches to Women and Development " dans R. Grant et K. Newland (dir.), Gender and International Relations, Bloomington and Indianapolis : Indiana University Press, 1991. P.133-157.

Hawkesworth, Mary. " Confounding Gender ", Signs : Journal of Women in Culture and Society, vol. 22, no 3, 1997.P.648-685.

Hurig, Marie-Claude, Michèle Kail et Hélène Rouch (dir.). Sexe et genre. De la hiérarchie entre les sexes. Paris : Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1991.

Irigaray, Luce. Ce sexe qui n'en est pas un, Paris : Les Éditions de Minuit, 1977.

Kristeva, Julia. " La femme, ce n'est jamais ça ", Tel quel, no 59, automne 1974. P. 19-24.

Laqueur, Thomas. La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident, Paris : Gallimard, 1992.

Maguire, Patricia. Women in Development : An Alternative Analysis, Amherst : University of Massachusett Press, 1984.

Moser, Caroline O.N. " Gender Planning in the Third World : Meeting Practical and Strategic Needs " dans R. Grant et K, Newland (dir.), Gender and International Relations, Bloomington and Indianapolis : Indiana University Press, 1991. P. 83-121.

Mueller, Adele. " The Bureaucratization of Feminist Knowledge : The Case of Women in Development ", Documentation pour la recherche féministe, vol. 15, no 1, 1986. P. 36-38.

Nadal, Marie-José. Les femmes mayas et le développement. Genre, rapports sociaux, rapports de sexe au Yucatan (Mexique). Thèse de doctorat présentée au département d'anthropologie, Université de Montréal, 1997. 312 pages.

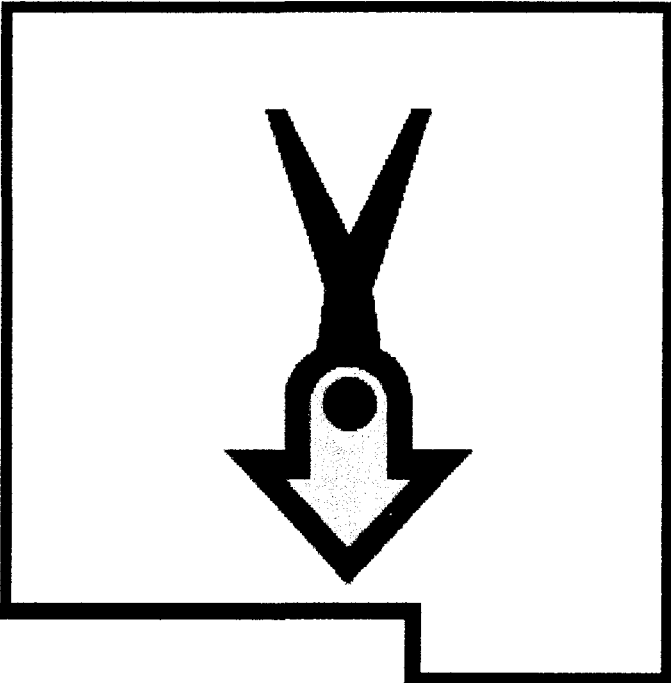
Rogers, Barbara. The Domestication of Women : Discrimination in Developing Societies, London : Tavistock Publications, 1980.

Scott, Joan. " Gender : A Useful Category of Historical Analysis ", American Historical Review, no 91, 1986. P.1053-1075.

Van Den Wijngaard, Marianne. Reinventing The Sexes. The Biomedical Construction of Femininity and Masculinity, Bloomington : Indiana University Press, 1997.

Young, Kate. Gender and Development : A Relational Approach, Sussex, Institute of Development Studies. Texte ronéotypé, 1988.

3-



**Au gouvernement fédéral :
la grille du bureau de la main-
d'oeuvre féminine du ministère
Développement des ressources
humaines Canada.**



3- Au gouvernement fédéral : la grille du bureau de la main-d'oeuvre féminine du ministère Développement des ressources humaines Canada.

Hélène Dwyer-Renaud, directrice du Bureau de la main-d'oeuvre féminine.

Introduction

Bonjour - On m'a demandé de faire un court exposé sur l'Analyse comparative entre les sexes (ACS) qui fut introduite en 1995 comme pierre angulaire de l'engagement du gouvernement fédérale sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Comme vous le savez, cette méthodologie fut adoptée à Beijing à l'unanimité lors de la 4e .conférence mondiale des Nations unies sur les femmes.

Il existe un réseau de centres de responsabilité qui oeuvrent dans certains ministères et organismes fédéraux qui supportent l'implantation de cette nouvelle politique. Le Bureau de la main-d'oeuvre féminine en est un exemple, mais nous retrouvons aussi le Bureau de la santé des femmes à Santé Canada, la Conseillère en matière d'égalité des sexes avec le Ministère de la Justice, le Bureau de la promotion des femmes à Industrie Canada, et le Bureau des femmes agricultrices au ministère de l'Agriculture.

Le ministère de la Condition féminine agit à titre d'agence centrale pour cette initiative à l'ampleur du gouvernement fédérale.

L'ACS est née du fait qu'on a reconnu que l'approche non sexiste ou neutre n'a pas été entièrement bénéfique pour les femmes.

Bien qu'il soit utile d'uniformiser les chances par des moyens tels que l'équité en matière d'emploi, les femmes accusent toujours un retard en raison de certaines réalité "invisibles". On s'est rendu compte que ce qui convient aux hommes ne convient pas nécessairement aux femmes, et vice versa.

Analyse comparative entre les sexes

La clé de l'Analyse comparative entre les sexes (ACS) consiste à poser les bonnes questions qui nous permettent de découvrir que les réalités socio-économiques des hommes et des femmes sont souvent différentes.

La connaissance des tendances qui caractérisent les hommes et les femmes sur le plan de la scolarité peut avoir des conséquences sur les prêts étudiants, les congés d'études et les politiques concernant les jeunes. Le taux élevé de discrimination dans certains domaines d'études au Canada, notamment dans les sciences et en génie, a une incidence directe sur notre capacité de concurrencer dans un marché mondial.

La discrimination fondée sur le sexe dans le milieu du travail a en outre contribué à la formulation d'hypothèses erronées concernant la définition du travail et la capacité relative à la charge de travail de sorte qu'on a tiré, en se fondant sur des normes masculines, des conclusions inexactes relativement à la sécurité des femmes au travail.

Le fait que les femmes ont un taux élevé de réussite lorsqu'il s'agit de mettre sur pied et d'exploiter avec succès des entreprises joue en faveur de l'entrepreneuriat en tant que stratégie de création d'emplois. Cependant, les femmes continuent de rencontrer des obstacles particuliers dans ce domaine en raison des pratiques désuètes en matière de prêts et de crédit.

En posant les bonnes questions, nous obtenons des données plus exactes et la situation comparative des hommes et des femmes nous apparaît plus clairement, de sorte que nous sommes mieux placés pour prévoir rapidement les différentes répercussions possibles des politiques, des programmes ou des services sur les hommes et sur les femmes.

Comme elle tient compte de facteurs sociaux et économiques importants qui seraient ignorés autrement, l'ACS permet de prendre des décisions plus éclairées. Elle devrait aussi permettre d'obtenir des résultats plus efficaces, efficients et précis - bénéfiques tant pour les femmes que pour les hommes. Elle offre en outre un processus d'imputabilité pour les décideurs.

Avant de poursuivre, je crois qu'il est nécessaire de faire quelques mises au point à propos de l'ACS.

L'ACS qui est présentement introduite au sein de DRHC est une méthodologie qui permet de faire des choix mieux informés. Ce n'est pas une fin en soi-même. L'objectif principal c'est de la rendre partie intégrale à toute analyse socio-économique.

Elle n'est pas utilisée comme un instrument de revendication. Alors que les ONG peuvent exercer des pressions visant à faire valoir une position spécifique, la pratique à DRHC c'est d'utiliser ce cadre de différenciation des sexes pour examiner les effets prévisibles, sur les hommes comme sur les femmes, des politiques ou des programmes proposés, sans formuler de position arrêtée. Ce devrait être l'étape logique mais nous ne sommes pas encore là; il y a beaucoup de travail à faire afin de raffiner les outils de collecte de données, de recherches et d'analyse.

Il nous faut tous et toutes faire des efforts, dans chaque domaine de spécialisation et dans chaque segment de la société, à examiner nos principes fondamentaux et nos pratiques de base afin de relever toute forme de discrimination basée sur le sexe. Le Guide, le document de fond et les activités de DRHC relativement à l'ACS

Vu que le gouvernement fédéral exige que soit effectuée une analyse des diverses conséquences possibles pour les hommes et les femmes de toute nouvelle législation et politique, une telle analyse a été effectuée au moment de l'introduction du nouveau régime canadien d'Assurance-emploi. Bien qu'il ait été admis que cette analyse n'est pas sans faiblesses, cette première tentative de la part de Développement des ressources humaines Canada a permis de cerner les tendances particulières de la participation des femmes au marché du travail comparativement à celle des hommes. Sans une analyse comparative entre les sexes, le nouveau système aurait été moins équitable et équilibré pour les deux sexes.

C'est également grâce à cette analyse que divers éléments du nouveau régime seront avantageux pour les femmes. Le système de calcul des prestations axé sur les heures prend compte toutes les heures à temps partiel et procure une meilleure prestation aux personnes qui ont des emplois multiples. Cela est important quand on sait que les femmes comptent pour 69% des travailleurs à temps partiel et pour 49% des personnes qui occupent des emplois multiples.

En outre, les personnes qui ont reçu des prestations ordinaires au cours des trois dernières années et celles qui ont touché des prestations de maternité ou des prestations parentales au cours des cinq dernières années seront admissibles à des mesures actives d'emploi telles que des services d'aide au travail indépendant et des subventions salariales ciblées.

L'intégration de l'ACS dans un processus de réforme législative, tel que le régime d'Assurance-emploi, est une expérience qui nous a permis de constater que nous en sommes encore à roder la démarche qui consiste à adopter cette pratique de manière systématique lorsque nous élaborons des politiques et des programmes. En fait, comme je l'ai déjà mentionné, les outils nécessaires à cette fin sont encore en voie d'élaboration.

Un exemple d'un tel outil est le Guide pour l'analyse comparative entre les sexes et son complément le Document de Fond, réalisés par le Bureau de la main-d'oeuvre féminine. Ces deux produits sont une vulgarisation d'un document plus générique qui fut publié originalement par Condition féminine Canada.

Il nous a semblé utile d'adapter notre Guide au vécu de nos homologues au sein du ministère. Le Guide consiste en une présentation de six étapes à être intégrées à tout processus d'analyse et d'élaboration de politiques ou de programmes.

Ces étapes aident à :

1. Définir le problème à l'aide d'études quantitatives et qualitatives, de mémoires et d'autre matériel, y inclus ceux produits par les organismes féminins et les chercher(e)s sensibilité(e)s à la problématique homme-femme.
2. Définir des résultats souhaités : On pose la question, à quoi le gouvernement aspire-t-il avec cette politique? On tente de faire réfléchir l'utilisateur ou l'utilisatrice quant à ses instruments ou ses outils telles que le choix de données, les autres sources d'information, les consultations, etc.
3. Le rassemblement de l'information : On interpelle l'utilisateur ou l'utilisatrice à savoir si les données existantes sont décomposées par sexe? On suggère aux utilisateurs et utilisatrices d'inclure les groupements de femmes lorsqu'ils constituent des groupes-témoins. Si se sont des premières recherches qui sont entamées, est-ce que les questions utilisées pour recueillir les données sont appropriées ?
4. L'élaboration et l'analyse des options : C'est à cette étape que l'on évalue les impacts, les avantages, les désavantages, et les répercussions sur les femmes et les hommes, de la mesure ou de l'option proposée. On cherche vraiment à inspirer la créativité chez les fonctionnaires afin qu'ils trouvent des moyens originaux pour résoudre les problèmes recensés.
5. La communication de l'information recueillie. Est-ce possible d'inclure le coût social de l'option parmi les différentes conséquences des options proposées. Lorsque l'on communique avec les différents partenaires ou les bénéficiaires, est-ce de façon respectueuse ? Le communiqué de presse peut faire toute la différence du monde avec la bonne terminologie et le vocabulaire approprié.
6. L'évaluation : Y a-t-il des indicateurs qui mesureront les effets de la politique ou du programme sur les femmes comme sur les hommes ? Encore une fois, on encourage les utilisateurs et les utilisatrices d'inclure les organismes féminins dans les exercices d'évaluation.

Le Guide n'a pas encore été lancé officiellement au sein du ministère. Sa distribution le fait par bouche et oreille. Il y aura toutefois un lancement sou peu. Le document de Fond fournit des renseignements pertinents au sujet de la situation des femmes et des hommes aux fins d'analyse.

Conclusion

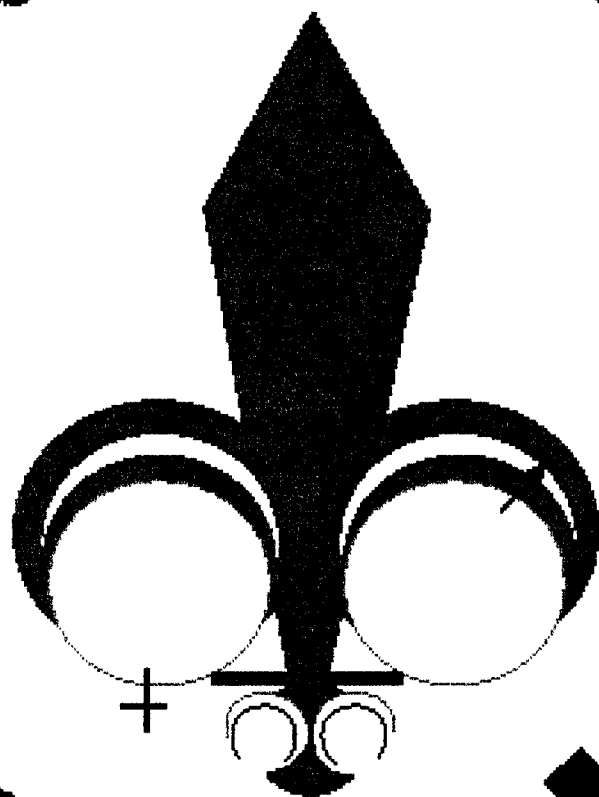
Nous sommes à l'étape de l'éveil quant à l'implantation de l'ACS au sein de DRHC si non à l'ampleur du gouvernement fédéral.

Nous espérons entreprendre un programme de formation afin de faciliter la tâche d'intégration dans les diverses activités du ministère.

Avec l'analyse comparative entre les sexes, les femmes et les hommes deviennent des partenaires égaux. C'est à espérer que dans l'avenir, si nous avons réussi à implanter cette approche dans notre travail quotidien, nous pourrions créer un monde fait à la mesure des hommes et des femmes.

4

L'analyse différenciée selon les sexes
du gouvernement du Québec



4- L'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec.

Hélène Massé, adjointe à la directrice générale,
Secrétariat à la condition féminine

C'est avec beaucoup d'émotion que je vais vous parler de l'analyse différenciée selon les sexes ce matin. Non pas à cause de l'analyse différenciée comme telle mais à cause de mon origine biologique, de mon sexe, de mon genre et surtout de ma relation avec mon père qui doit être placé aujourd'hui même dans un centre d'accueil parce qu'il est très âgé et qu'il souffre de la maladie d'Alzheimer. C'est donc avec ce tout plein d'émotion que je vais vous faire part des actions du gouvernement du Québec au regard du sujet qui nous préoccupe.

4.1- Contexte

En mai dernier, plusieurs d'entre vous étaient là, vous vous en souvenez certainement, le gouvernement du Québec a lancé son programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises qui comprend un projet dit mobilisateur portant sur l'analyse différenciée selon les sexes. C'est donc dire que l'on parle d'un jeune projet au Québec. On parle d'un processus en cours d'évolution. On parle d'une démarche à construire. On parle d'une approche qui en est aux premiers balbutiements de sa réalisation.

Et surtout, j'éviterai délibérément de parler d'une grille. Il ne s'agit pas, à notre avis, de produire une grille. Et c'est un débat que l'on a tenu au secrétariat à la condition féminine. Il s'agit plutôt d'élaborer une approche qui permettra de poser les bonnes questions. Une approche visant à discerner, au cours du processus de conception et d'élaboration de lois, de politiques ou de d'autres mesures, les effets différenciés que peuvent avoir les décisions du gouvernement sur les femmes et sur les hommes, compte tenu des conditions socio-économiques qui les caractérisent.

Partant de cette prémisse, c'est dans le respect des rôles et de l'autonomie respective de nos organisations et c'est aussi dans un esprit de solidarité, d'échange et de liaison que je suis venue vous parler ce matin de la démarche en cours pour adapter à notre propre société, un des grands engagements de Beijing. Un engagement pris par plus de 180 États et gouvernements du monde et un engagement soutenu par les organisations non gouvernementales les plus progressistes.

À partir de ce que l'on a entendu hier, s'il y a des contradictions inhérentes au processus d'implantation d'une telle analyse, comment saisir les possibilités de progrès qu'elle offre sans compromettre l'atteinte des objectifs que nous poursuivons ? C'est une question à débattre.

À notre avis, il ne peut y avoir de méthode universelle d'analyse différenciée selon les sexes. Chaque pays, chaque état doit développer son approche en tenant compte des caractéristiques de sa propre société tant sur le plan de son organisation sociale, politique, économique et juridique que sur le plan de sa culture et de ses valeurs.

Le but recherché est de développer une approche simple, en autant que c'est possible. Une approche flexible qui apportera un éclairage aux décisions en décelant à l'avance les effets indésirés qui pourraient contribuer à maintenir ou à aggraver les écarts provoquant les inégalités entre les conditions de vie des femmes et celles des hommes.

Le comité interministériel a débuté ses travaux en septembre dernier. Il a tenu deux réunions depuis et il se réunira une fois par mois ou plus au besoin pour toute la durée de son mandat.

Afin de vous donner une image claire du déroulement des travaux, j'aborderai trois points majeurs :

- d'abord, l'organisation du comité interministériel : sa composition, le partage des responsabilités et son comité directeur ;
- en deuxième lieu, le rôle du comité interministériel : son mandat, ses activités, ses relations avec les ministères et organismes ;
- et troisièmement j'aborderai ses liens avec le mouvement des femmes et avec le milieu de la recherche.

4.2. Le comité interministériel

.Sa composition

Composé de sept membres (cinq femmes et deux hommes), le comité interministériel réunit le ministère des finances, le ministère de la santé et des services sociaux, le bureau de la statistique du Québec, le ministère du conseil exécutif, le secrétariat du conseil du trésor et le secrétariat à la condition féminine.

Sophie Rioux, économiste, ici présente, et moi-même, avons été désignées pour assurer la coordination et la responsabilité de ce projet au secrétariat à la condition féminine.

Mais depuis hier, j'ai le sentiment que la charge déjà lourde qui nous a été confiée s'est alourdie d'une plus grande charge de doutes. Mais n'est-ce pas dans le doute que l'on relève les plus grands défis ?

.Le partage des responsabilités au sein du comité

Un des facteurs de succès de toute cette opération et c'est là un des messages clé de Beijing, dépend de l'implication et de l'adhésion des plus hautes instances gouvernementales, c'est-à-dire celles qui ont le pouvoir d'influencer l'ensemble des pratiques du gouvernement.

Ainsi, le secrétariat, en tant qu'initiateur du projet, partage la responsabilité de la conduite des travaux avec le conseil exécutif et le conseil du trésor. Leur participation est indispensable au développement du projet.

.Et j'en arrive à vous parler du comité directeur

Afin de susciter l'adhésion et la prise de décision sur les orientations qui seront proposées par le comité interministériel, un comité directeur formé des sous-ministres est en création.

Un tel comité directeur permettra au comité interministériel de présenter, à chacune des étapes du projet, ses propositions et ses recommandations à un organisme chargé de prendre les décisions qui s'imposeront pour que soit instaurée, dans les pratiques du gouvernement et dans les délais fixés, l'analyse différenciée selon les sexes. Voilà pour l'aspect plus organisationnel. Je pourrai y revenir si vous avez des questions.

4.3- Quel est le mandat du comité interministériel et comment voit-il son rôle ?

.D'abord, son mandat

Dès sa première rencontre, le comité a précisé son mandat, d'une durée de trois ans, dans les termes suivants :

1. définir les objectifs et les enjeux de l'analyse différenciée selon les sexes ;

2. indiquer les besoins statistiques de façon à s'assurer de disposer de données suffisantes ventilées selon le sexe ;
3. élaborer l'approche ;
4. entreprendre une démarche stratégique pour introduire l'analyse différenciée selon les sexes dans la conception, l'élaboration et l'évaluation des lois, politiques, orientations, mesures et programmes gouvernementaux ;
5. expérimenter, ajuster et valider cette approche dans deux ministères, soit le ministère de la santé et des services sociaux et le ministère des finances, et procéder à une validation finale au ministère des relations avec les citoyens et de l'immigration et au secrétariat à l'action communautaire autonome ;
6. produire des rapports au comité directeur à chaque étape décisive du processus
7. réaliser un bilan final et proposer des recommandations aux autorités gouvernementales pour la mise en application de l'approche retenue dans tous les ministères et organismes. Compte tenu de l'approche retenue et de leurs secteurs d'activités différents, chaque ministère et organisme devra ajuster l'approche, d'où l'importance de son caractère souple et adaptable.

.Les activités en cours au sein du comité ?

Un coup d'oeil sur la revue de la littérature préparée par le secrétariat a permis de constater que les expérimentations sur cette question dans d'autres sociétés sont peu nombreuses. À ce stade-ci, nous analysons les expériences réalisées au Canada, en Colombie-Britannique et en Nouvelle-Zélande tout en poursuivant nos recherches pour obtenir plus d'information sur le travail qui se fait dans d'autres pays, notamment dans les pays nordiques.

De plus, nous analysons aussi les travaux actuellement disponibles provenant du secrétariat du Commonwealth, du Conseil de l'Europe, du Canada et des provinces canadiennes.

Par ailleurs, les ouvrages qui traitent de l'analyse de genre sont aussi des ouvrages de référence pour alimenter la réflexion des membres du comité.

De façon à pouvoir tirer profit de ces travaux dans la perspective et le processus qui sont les nôtres au Québec, nous nous sommes donnés comme tâche d'étudier en profondeur les mécanismes ministériels et gouvernementaux actuels menant à l'élaboration des lois, politiques, orientations, mesures et programmes gouvernementaux.

Chaque membre doit étudier le grand livre qui explique le fonctionnement du conseil exécutif, du conseil du trésor, du comité des priorités et des divers comités ministériels chargés d'analyser les mémoires provenant des ministères et organismes présentés au conseil des ministres.

Cet exercice a pour but de nous permettre de nous approprier les façons de faire qui régissent la rédaction des mémoires qui font l'objet de décisions au conseil des ministres. On n'y échappe pas. Toute pratique gouvernementale (loi, politique, programme, etc.) qui implique une décision au conseil des ministres doit être présentée sous forme de mémoire et doit répondre à des rubriques spécifiques exigées par le conseil exécutif.

Dans le contexte de l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, serait-il opportun de faire inscrire par exemple une rubrique : analyse des situations différentes des femmes et des hommes ? C'est à évaluer.

Par ailleurs, chaque ministère et organisme peut élaborer des mesures, politiques, programmes et orientations qui ne commandent pas toujours de décisions de la part du conseil des ministres. On parle alors ici d'un tout autre processus : moins connu et moins formel. Nos collègues du ministère de la santé et des services sociaux et du ministère des finances ont donc pour tâche de travailler en collaboration avec les différentes directions de leurs ministères pour tracer un portrait des étapes, s'il y en a, relatives aux mesures adoptées dans leur ministère.

Aussi, chaque ministère et organisme doit produire, dans des délais déterminés, sa planification stratégique. Encore là, c'est le ministère du conseil exécutif et le conseil du trésor qui tracent les grandes balises à respecter.

Comme vous pouvez le constater, un des rôles premiers des membres du comité consiste à s'approprier tous ces mécanismes formels et moins formels avec comme préoccupation principale :

- faire en sorte de susciter le doute chez les gestionnaires et les fonctionnaires qui ne croient pas encore que les femmes et les hommes vivent des réalités différentes.

Ceci m'amène à vous parler de données. De données ventilées selon le sexe, selon l'âge et selon d'autres variables tel que le niveau de revenu, l'origine ethnique et l'appartenance à des groupes marginalisés.

Si l'on veut que les ministères et organismes dans leur domaine de responsabilités analysent les situations différentes des femmes et des hommes et les conséquences sur leurs conditions de vie respectives, ils doivent disposer de données suffisantes leur permettant d'effectuer des analyses qualitatives.

Au sein du comité interministériel, c'est le directeur des données socio-démographiques qui représente le Bureau de la statistique du Québec. C' un homme qui croit que les réalités différentes entre les femmes et les hommes exigent des interventions différenciées. C'est donc un allié.

Si le bureau de la statistique du Québec peut identifier des secteurs qui exigent le développement de données ventilées selon le sexe et travailler en collaboration avec les ministères et organismes, chaque ministère et organisme demeure responsable d'obtenir de telles données dans le cadre de l'analyse différenciée selon les sexes. Comme disait l'une de nos collègues, à notre dernière rencontre du comité, il ne s'agit pas seulement de disposer des données ventilées selon le sexe, un de nos défis est de faire en sorte qu'elles soient analysées pour éclairer la prise de décision.

.Les relations du comité avec les ministères et organismes

Les responsabilités immédiates du comité sont concentrées à ce stade-ci sur le mini-stère des finances et le ministère de la santé et des services sociaux puisqu'ils sont les ministères pilotes pour l'élaboration de la méthode.

Cependant, il est impératif pour les membres du comité que tous les ministères et organismes soient informés rapidement et régulièrement de l'évolution des travaux.

Ils doivent aussi être saisis de la nécessité de prévoir rapidement les besoins en terme de données ventilées selon les sexes dans leur domaine de responsabilités.

Des recommandations à cet égard seront soumises au comité directeur afin que tous les sous-ministres soient informés et qu'ils soient invités à prendre les dispositions appropriées.

Et finalement le troisième et dernier point de ma présentation :

les liens avec le mouvement des femmes et le milieu de la recherche.

Un projet d'une telle envergure ne peut se réaliser sans l'apport des groupes de femmes. Autre élément clé de Beijing.

D'entrée de jeu, je vous dis que si aujourd'hui on parle d'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, et je le répète, si aujourd'hui on parle d'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, c'est parce que des militantes du mouvement des femmes ont lutté et luttent toujours, et ce, quel que soit leur lien d'appartenance actuel, pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne une réalité.

Ainsi, pour les membres du comité, il n'est pas question de travailler en vase clos. L'échange, l'ouverture réciproque et la mise en place d'un mécanisme de liaison avec les groupes sont déjà inscrits dans le plan de travail du comité.

L'organisation de ce séminaire a devancé notre action à cet égard.

Et que dire du milieu de la recherche

Ne pas travailler en vase clos, signifie aussi que le conseil du statut de la femme est convié à collaborer aux travaux du comité. Étant donné que l'analyse différenciée selon les sexes fait appel à plusieurs champs d'expertise, les groupes de recherche féministes et les chercheuses sont invités à nous signifier leur intérêt dans ce vaste chantier.

Les travaux du comité sont encore trop récents pour parler des modalités à mettre en place pour établir ses liens avec les organismes non gouvernementaux et le milieu de la recherche. C'est une prochaine étape. Encore là, la tenue de ce séminaire si près du début de nos travaux a devancé notre action à cet égard.

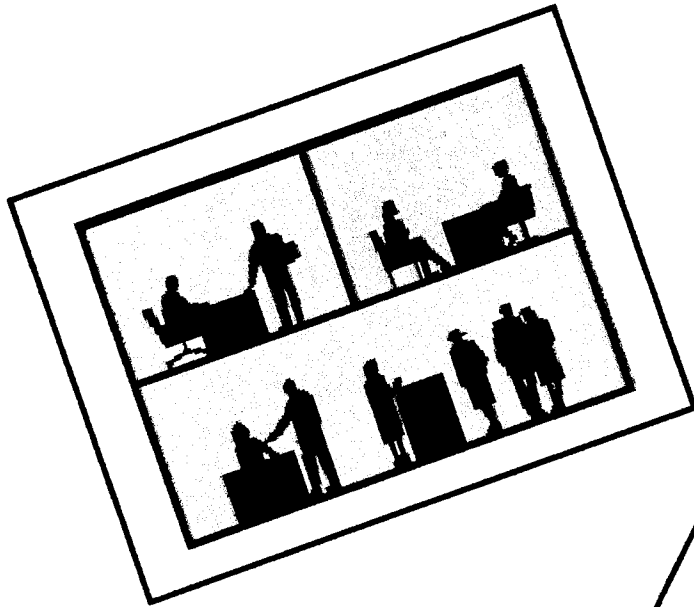
Conclusion

Pour conclure : je vous dirai que je ne vois pas de conclusion à ce moment-ci. Je vois plutôt des introductions.

Je termine donc en vous disant que dans les contradictions et les opportunités liées à l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales, j'ai la profonde conviction que des alliances stratégiques entre nous sur la base de notre engagement féministe pourraient faire toute une différence.

Merci.

5



Programme "Femmes et ville". Une ville à la mesure des femmes



5- Le programme “Femmes et ville” Une ville à la mesure des femmes

Anne Michaud, coordonnatrice du programme Femmes et ville, Ville de Montréal.

Bonjour. C'est avec grand plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui pour cette mise en commun de nos réflexions et pratiques sur le concept de l'approche différenciée selon les sexes. Je dois vous dire que depuis les vingt dernières années, ma valise à outils de féministe était restée à peu près la même et que c'est avec beaucoup d'intérêt mais aussi de prudence que j'ai choisi d'y ajouter le concept d'approche différenciée, depuis ma participation au Sommet des villes (Habitat II), en 1996.

C'est à titre de coordonnatrice du programme Femmes et ville de la Ville de Montréal et aussi de promotrice du Réseau international Femmes et ville que je ferai cette présentation, à partir essentiellement de la publication “Une ville à la mesure des femmes” dont le lancement avait intentionnellement lieu hier soir et où plusieurs d'entre vous étiez présentes. Je n'ai pas préparé de texte, mais plutôt des notes à partir desquelles je ferai référence au contenu de la brochure ainsi qu'aux engagements d'Habitat II que je joindrai en annexe pour les actes du séminaire.

L'essentiel de mon intervention vise à illustrer comment les municipalités d'ici et d'ailleurs peuvent, elles aussi, jouer un rôle moteur en matière d'égalité entre hommes et femmes et comment l'approche différenciée selon les sexes (ADS) peut être un outil stratégique pour atteindre cet objectif, à condition qu'il soit bien utilisé. Je dis 'si bien utilisé', car c'est un outil que les femmes doivent avoir bien en main pour qu'il ne soit pas détourné de sa finalité.

5.1- De Beijing à Istanbul : intégrer l'égalité des sexes et la participation des femmes au développement des villes

- ⇒ Faisant suite à Beijing, le Sommet des villes (Habitat II, Istanbul, juin 1996), dernière de la série des grandes conférences onusiennes, réaffirme les engagements gouvernementaux liés à l'égalité entre les hommes et les femmes et à l'application de l'approche différenciée selon les sexes à l'échelle locale
(voir paragraphes 46 et 119 ci-joints : Rapport de mission).

- ⇒ Le gouvernement canadien entérine le Programme pour l'habitat et le gouvernement québécois s'engage à cette occasion à "développer, expérimenter et appliquer progressivement l'analyse différenciée selon les sexes dans l'ensemble des pratiques gouvernementales" (Rapport du Québec présenté à l'occasion de la deuxième conférence des Nations unies sur les établissements humains, Habitat II, juin 1996).
- ⇒ L'Assemblée mondiale des villes et autorités locales s'engage aussi à contribuer à la réalisation du Programme pour l'habitat, en fonction des responsabilités propres aux villes, municipalités et autorités locales. Elle s'engage plus particulièrement à : " promouvoir et assurer la pleine participation des femmes dans la prise de décision au niveau municipal en prenant les dispositions nécessaires pour une répartition équitable du pouvoir et de l'autorité".

5.2- L'approche différenciée : un élément indissociable d'un système global

L'application de l'approche différenciée selon les sexes doit être vue comme l'un des éléments d'un système global visant à atteindre l'égalité entre hommes et femmes.

Trois grands objectifs doivent être poursuivis simultanément au plan régional et local :

1. Assurer la pleine et égale participation des femmes aux instances politiques et administratives, à l'échelle locale et régionale;
2. Assurer la pleine et égale participation des femmes en tant que citoyennes, au développement des villes et des communautés;
3. Implanter l'approche différenciée selon les sexes dans les pratiques de planification, de développement et de gestion urbaine.

Approche différenciée selon les sexes : les quatre étapes

La publication "Une ville à la mesure des femmes"¹ vise à sensibiliser les municipalités au rôle qu'elles peuvent jouer pour atteindre l'égalité entre hommes et femmes.

Une méthodologie de l'ADS, appliquée au niveau municipal y est présentée, avec des exemples dans divers domaines (sécurité des femmes, habitation, loisirs, transports). (Voir textes ci-joints : Quatre étapes pour mieux comprendre et agir, La Ville en toute sécurité et Un toit pour elles.)

Les enjeux fondamentaux

- ⇒ L'approche doit nécessairement faire appel à la participation des organismes qui représentent les femmes et les femmes elles-mêmes pour s'assurer de l'adéquation entre les données/analyses et les besoins réels des femmes;
 - ⇒ L'examen des causes des écarts observés et des stratégies doit être fondé sur une analyse qui reconnaît les inégalités des rapports sociaux de sexe;
 - ⇒ Les municipalités et les instances régionales doivent "ouvrir la machine" pour qu'il y ait participation réelle des femmes et des groupes de femmes, à toutes les étapes (analyse, planification; réalisation , évaluation);
 - ⇒ Ne jamais oublier les deux autres volets qui font partie intégrante de la démarche : objectifs de parité dans la représentation au sein des instances décisionnelles politiques et administratives et participation des femmes comme citoyennes de leur quartier, de leur communauté, de leur ville.
- 1- *Une ville à la mesure des femmes – le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'égalité entre hommes et femmes-* Publication conjointe ville de Montréal (femmes et ville) et Fédération canadienne des municipalités (Bureau international), Montréal, 1997, 26 p.

5.3- Rapport de mission, Habitat II

Anne Michaud

De Beijing à Istanbul: intégrer l'égalité des sexes et la participation des femmes au développement des villes.

Malgré de nombreuses tentatives de certains états membres de provoquer des reculs, le texte final de l'agenda réaffirme les acquis de Beijing, du Caire et des autres conférences onusiennes abordant les questions de l'égalité des sexes et de la participation des femmes au développement.

Ainsi, grâce aux efforts concertés des femmes des ONG et autres partenaires de la Supercoalition et du Caucus des femmes, Istanbul inscrit l'intégration du concept d'égalité des sexes à l'intérieur de la problématique du logement et du développement humain durable. L'objectif de l'égalité des sexes est défini comme une condition sine qua non à la réalisation du développement humain durable: pas de développement humain durable sans égalité hommes/femmes.

Le Programme pour l'habitat contient deux paragraphes abordant spécifiquement les questions de l'égalité des sexes et de la participation des femmes au développement des établissements humains. Le paragraphe 46 constitue un texte interprétatif devant s'appliquer à l'ensemble des autres résolutions contenues au Programme pour l'habitat:

Égalité entre les sexes

46. Nous nous engageons à oeuvrer en faveur de l'égalité entre les sexes dans le développement des établissements humains. Nous nous engageons en outre:

- a) *à prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la législation, les politiques, les programmes et les projets relatifs aux établissements humains en procédant à des analyses différenciées par sexe.*
- b) *à mettre au point des méthodes théoriques et pratiques permettant de prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la planification, le développement et l'évaluation des établissements humains, et notamment à définir des indicateurs.*
- c) *à recueillir, analyser et diffuser des données et informations ventilées par sexe sur les questions liées aux établissements humains, y compris des statistiques qui reconnaissent et font apparaître le travail non rémunéré des femmes, en vue de les utiliser pour la planification et la mise en oeuvre des politiques et programmes.*
- d) *à prendre en compte le souci d'équité entre les sexes dans la conception et l'application des mécanismes de gestion des ressources écologiquement rationnelles et durables, dans les techniques de production et dans le développement des infrastructures des zones rurales et urbaines.*
- e) *à formuler des politiques et pratiques visant à favoriser la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité, à la planification des établissements humains et à la prise de décision en la matière et les renforcer lorsqu'elles existent.*

Le paragraphe 119 est situé dans la section portant sur le développement durable des établissements humains, plus particulièrement sous la rubrique:

Développement social : élimination de la pauvreté, créations d'emplis productifs et intégration sociale

119. Pour favoriser une planification et une gestion des établissements humains qui tiennent compte des besoins des deux sexes, les gouvernements, aux échelons appropriés, y compris les autorités locales, en collaboration avec les groupes de femmes et les autres parties intéressées, devraient:

- a) Adopter, lorsqu'il y a lieu, des règles, règlements et normes et élaborer des directives qui tiennent compte des situations et besoins particuliers des femmes et des hommes, ainsi que des filles et des garçons dans le cadre de la planification et du développement des établissements humains et de.. prise de décision en la matière ainsi que de la fourniture de services de base, tels que le transport publics, les équipements de santé et d'enseignement.*
- b) Prendre en considération dans le processus de planification le fait que, bien souvent, les femmes travaillent dans le secteur non structuré et exercent une activité à domicile.*
- c) Mettre au point des directives et programmes qui incitent fortement les groupes de femmes à participer à tous les aspects du développement communautaire lié à la mise en place d'infrastructures de protection de l'environnement et à la fourniture de services de base en milieu urbain: encourager les femmes à créer leurs propres coopératives et devenir membres d'autres coopératives.*
- e) Favoriser la transformation des attitudes, structures politiques, lois et autres pratiques concernant les rôles joués par les hommes et les femmes afin d'éliminer tout ce qui va l'encontre de la dignité humaine, de l'égalité au sein de la famille et de la société et contribuer à faire en sorte que les femmes et les hommes, notamment les handicapés, puissent participer pleinement, dans des conditions d'égalité, à la vie sociale, économique et politique, en particulier à la formulation, à l'application et au suivi des politiques et des programmes publics.*
- f) Promouvoir des politiques économiques qui ont un effet positif sur le revenu des travailleuses à la fois dans le secteur structuré et dans le secteur non structuré et adopter des mesures concrètes .. pour faire face au problème du chômage, notamment à long terme, des femmes.*
- g) Abolir les obstacles juridiques et traditionnels qui empêchent les femmes d'avoir accès, dans des conditions d'égalité à la propriété foncière et aux moyens de financement et d'exercer un contrôle à cet égard.*
- h) Promouvoir l'égalité d'accès des femmes et des filles à l'enseignement, à tous les niveaux.*

- i) Mettre sur pied des programmes de lutte contre la pauvreté absolue qui frappe les femmes rurales, en mettant l'accent sur la nécessité de leur offrir un logement et un emploi convenables.*
- j) Établir et diffuser des données ventilées par sexe, en veillant à ce qu'elles soient recueillies, analysées et présentées par âge et par sexe, doter les structures gouvernementales de mécanismes de contrôle et tenir compte des résultats dans les politiques générales de développement durable des établissements humains.*
- k) Sensibiliser la communauté aux problèmes des femmes pauvres, sans abri, immigrantes, réfugiées, d'autres femmes déplacées qui ont besoins de la protection internationale et des femmes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, notamment ceux qui sont liés à la violence physique et sexuelle; mettre au point les mesures voulues pour faire face à ces problèmes à l'échelon de la communauté;*
- l) Assurer l'égalité d'accès au logement, à la terre et aux services publics dans les zones urbaines et rurales conformément à la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.*

En plus de ces deux paragraphes, nombreuses références sont aussi contenues tout au long du Programme pour l'Habitat. Par exemple:

- * Évaluer l'offre et la demande de logement et élaborer des politiques de logement, sur la base de données ventilées par sexe.
- * Assurer la participation des femmes à la formulation des politiques de logement et des autres politiques liées au développement durable.
- * Analyser l'impact des politiques macro-économiques sur le systèmes de fourniture de logement et de leurs effets sur les groupes vulnérables et défavorisés, en particulier sur la santé des femmes et des enfants.
- * Favoriser l'accès pour les femmes, surtout les plus démunies, à un logement abordable et aux coopératives d'habitation.
- * Assurer l'accès à la propriété, au crédit et au droit de maintien dans les lieux; développer des coopératives d'épargne.
- * Associer les femmes à la définition des besoins en matière de services publics.

- * Renforcer la sécurité des femmes dans les communautés en favorisant la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans les politiques et programmes de prévention du crime en faisant mieux connaître et comprendre aux responsables de l'application de ces politiques les causes, conséquences et mécanismes de la violence contre les femmes.
- * Renforcer l'efficacité des autorités locales en recueillant des données ventilées en fonction du sexe, de l'âge et du niveau de revenus, sur les méthodes qu'elles emploient pour assurer la prestation, le fonctionnement et l'entretien des services et des équipements publics.
- * Par l'intermédiaire des réseaux mondiaux d'information sur les établissements humains, aider les gouvernements, à tous les échelons, les principaux groupes d'acteurs concernés et les organismes internationaux de développement à analyser les informations sexospécifiques sur les indices sociales et environnementales des politiques, stratégies, programmes et projets concernant le développement durable des établissements humains et le logement.
- * Appuyer des programmes de formation à l'intention des administrateurs et fonctionnaires de tous niveaux pour renforcer les capacités d'initiative et favoriser l'intégration des femmes et des jeunes dans les structures et d'encadrement et leur participation à la prise de décision.
- * Intégrer le souci d'équité entre les sexes dans les politiques et les stratégies de planification et de gestion des zones métropolitaines.

6-



**Table ronde :
la parole aux
groupes de
femmes.**

6- Table ronde : la parole aux groupes de femmes.

Toutes les femmes ont apprécié la confrontation entre les mises en garde de la première journée et les propositions officielles de la seconde journée. Il aurait été intéressant de , rattacher le discours des universitaires à celui du terrain lors de la première journée, un discours universitaire qui s'est parfois montré loin des réalités quotidiennes des femmes présentes. En bref, elles se sont toutes accordées pour manifester leur enthousiasme face aux .nombreux éléments de réflexion soulevés. Les enjeux ont en effet explicitement été évoqués et démontrés tout au long des discussions. En s'ouvrant ici de nouveaux horizons, .elles ont senti qu'elles faisaient avancer le débat.

Les réactions à l'ADS

La première réaction à la mise en place de l'ADS en est une de méfiance. Dans un premier temps très enthousiastes, les femmes ont vite adopté un regard plus critique suite aux exposés de la première journée du séminaire. L'ADS menace premièrement d'uniformiser le mouvement des femmes, un mouvement pourtant caractérisé par sa pluralité. De plus, le dossier de l'ADS semble des plus complexe. Non seulement il n'est pas évident à saisir, mais les femmes demeurent perplexes quant à ses effets : est-ce que ces grilles conviennent aux groupes de femmes. En effet, l'ADS n'est qu'un premier pas, soit une exposition neutre des faits. Et si les conséquences de cette exposition prenaient un effet pervers ? Certaines ont suggéré le risque d'un nivellement par le bas, la menace d'être une porte d'entrée pour les groupes d'hommes, l'absence d'analyse et le risque d'une reproduction pure et simple des inégalités. Elles craignent aussi l'oubli des leçons du développement international et de son échec d'une intégration des femmes sans remise en question des rapports sociaux.

Suite à la méfiance, une deuxième réaction est celle de la peur de perdre un certain pouvoir. "Allons-nous avoir le pouvoir ? ". Il s'agit ici d'une frustration issue du contexte de coupures budgétaires. L'ADS ne donnera en effet aucun résultat si les groupes de femmes sont absents, car rien ne pourra garantir une analyse féministe des données. Dans le contexte de coupures, on a vu qu'il y a pourtant peu de ressource pour maintenir les femmes présentes dans l'appareil. La menace est donc de taille. De plus, l'approche gouvernementale semble se faire sous forme d'approche comptable. Le gouvernement isole la mobilisation politique des groupes de femmes, cherche à fidéliser son public et surtout, en réclamant l'expertise de l'ADS, démontre que c'est lui qui garde les commandes.

Si les femmes cherchent à s'impliquer afin justement de garder du pouvoir, elles craignent finalement de perdre de vue leurs objectifs initiaux. En effet, elles risquent de voir leur agenda dicté par l'agenda des coupures du gouvernement. De plus, et comme il a été suggéré par les conférencières de la première

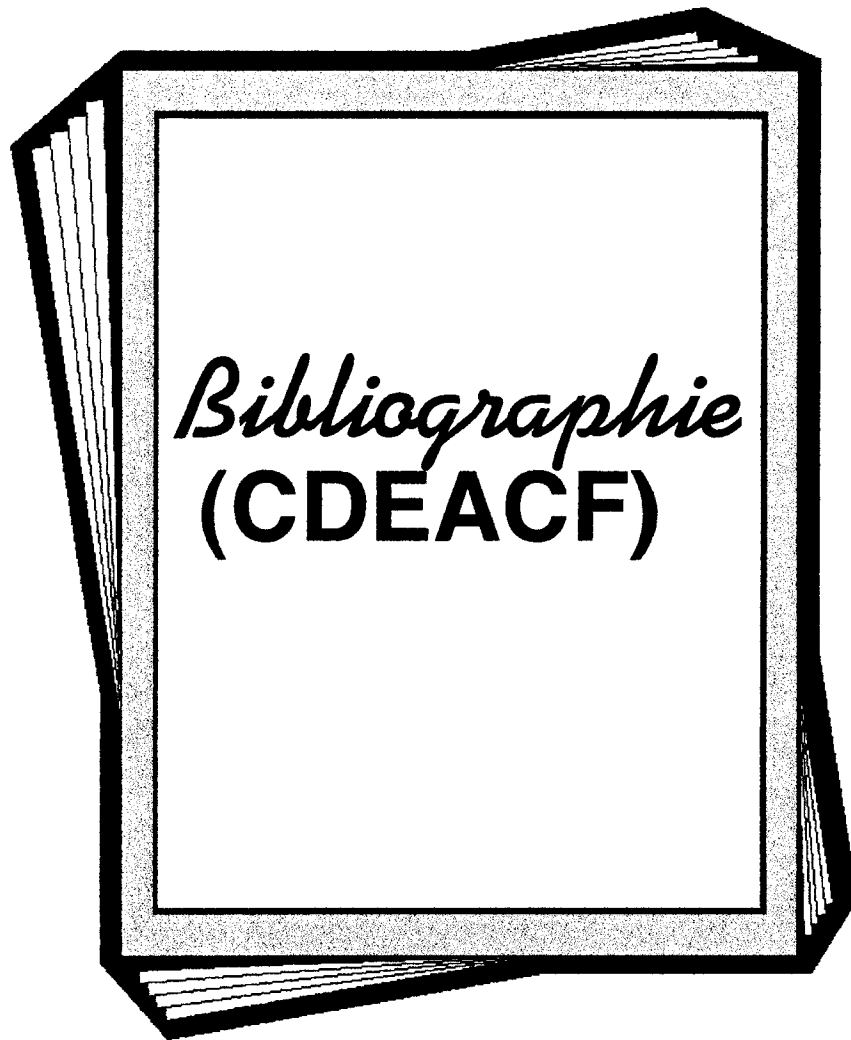
journée, les femmes impliquées risquent de se voir submergées par toute une nouvelle bureaucratie. La question demeure donc : comment s'impliquer sans être absorbées ?

Certaines attitudes moins alarmistes se sont également exprimées, des attitudes qui suggèrent une voie de sortie à ce dilemme. L'ADS est, en effet, aussi un outil de connaissances qui peut avoir énormément de potentiel. Il s'agit de profiter de ces données pour ainsi faire avancer le dossier des femmes. Pour ce faire tout en luttant contre les nombreux pièges, il demeure de la première importance pour les femmes de garder en mémoire l'enjeu initial du féminisme, soit changer les rôles sociaux et rendre les femmes plus visibles.

La formation

La nécessité d'une formation est évidente pour les participantes. Dans un premier temps, elles ont noté l'importance d'une séance de formation axée sur l'apprentissage. Il s'agirait de comprendre la grille de l'ADS. Évidemment, le problème de l'accessibilité des données se pose ici. Les femmes souhaiteraient également un rappel des prémisses de base du féminisme, un historique des revendications, ainsi qu'une analyse de ce qui se fait en développement afin d'en tirer les leçons pertinentes. Finalement, une contre partie à l'information officielle devrait aussi être offerte aux fonctionnaires. Le but de cette formation serait ici de stimuler le regard critique des femmes et, ce faisant, leur assurer de ne jamais se trouver à cours d'arguments.

Dans un deuxième temps, les femmes ont aussi exprimé le souhait que la formation aide à développer des stratégies dans l'emploi de l'ADS. Que peut-on faire avec ces données ? Comment peut-on faire parler les chiffres en leur faveur ? Comment faire leur propre analyse différenciée ? Il s'agit d'éviter de perdre toutes leurs énergies dans d'autres activités, de prendre un pouvoir politique et surtout de poursuivre les revendications. Enfin, il est important pour les différents groupes de femmes de se comprendre entre elles afin de maintenir en place les alliances stratégiques.



Bibliographie
(CDEACF)

Bibliographie (CDEACF)

Act concerning equality between men and women : the equal opportunities act / Sweden.
Ministry of culture. Stockholm (Sweden) : The Ministry, 1992. 32 p.

Activités des ministères et des organismes en matière d'accès à l'égalité 1984-1985: données statistiques / Québec (prov.) Secrétariat du Conseil du Trésor. Direction des conditions de travail. Québec (Québec) : Secrétariat du Conseil du Trésor du Québec, 1986. 72 p.

Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques = Gender-Based Analysis : a guide for policy-making / Canada. Condition féminine. Ottawa : Condition féminine Canada, 1996. 31, 31 p.

Another point of view: a manual on gender analysis training for grassroots workers / Parker, A. Rani. New York : Unifem, c1993. viii, 106 p.

Un autre genre de développement: un guide pratique sur les rapports femmes-hommes dans le développement / Conseil canadien pour la coopération international (CCCI), Centre international .. MATCH (MATCH), Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Ottawa : CCCI, 1991. 126 p.

Bilan du programme de recyclage des enseignants et des enseignantes mis en disponibilité dans les Cégeps 1986-1989 / Québec (prov.) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Direction générale de l'enseignement collégial. Québec (Québec) : MESS, 1988. 47 p.

Bilan du programme de recyclage des enseignants et des enseignantes mis en disponibilité dans les Cégeps 1986-1989 / Québec (prov.) Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Direction générale de l'enseignement collégial. Québec (Québec) : MESS, 1988. 47 p.

Du Caire à Beijing en passant par Copenhague, quel rôle pour les femmes : enjeux, perspectives et stratégies à développer / Chicoine, Louise. Montréal : Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), 1994. 37 p.

Carts and horses : reviewing BCCIC's gender and development programming and assessing future programming directions / British Columbia council of international cooperation. Victoria : British . Columbia council for international cooperation, 1995.

La Charte canadienne et les droits des femmes: progrès ou recul? / Brodsky, Gwen; Day, Shelagh. Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1989. 335 p.

Colloque national sur la femme, le droit et la justice : actes du colloque : Vancouver (Colombie-Britannique) du 10 au 12 juin 1991 : volume I / Canada. Ministère de la Justice. Ottawa : Le Ministère, c1992. xi, 279 p.

Colloque national sur la femme, le droit et la justice : réponse du ministère de la Justice aux recommandations découlant du Colloque : Vancouver (Colombie-Britannique) du 10 au 12 juin 1991 : Volume III / Canada. Ministère de la Justice. Ottawa : Le Ministère, 1993. ix, 150 p.

Colloque sur l'égalité économique = Economic equality workshop / Canada. Condition féminine. Ottawa : Condition féminine Canada, 1994. 79, 69 p.

Colloque sur l'égalité économique : 29 et 30 novembre 1993 : Centre des Conférences, Ottawa : Salle Centenaire = Economic equality workshop : Novembre 29-30, 1993 : Conférence centre, Ottawa : Centennial room / Canada. Condition féminine. Ottawa : Condition féminine Canada, 1994. 79, 69 p.

Colloque sur l'égalité économique : 30 et 29 novemb[e]re (sic) : Centre des Conférence[s] (sic) : Salles Centenaire / Canada. Condition féminine. Ottawa : Condition féminine du Canada, 1994. 416 p.

Conférence Internationale de Paris : Femmes : égalité dans la participation : 8-11 mars 1988 / France. Délégation à la Condition Féminine. [Paris] : La Délégation, 1988. 178 p.

Congrès international sur l'éducation aux droits de l'homme et à la démocratie / Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Montréal : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 1993. 5 p.

Démocratie et égalité des sexes / Broadbent, Ed. Montréal : Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, 1993. 4 p.

Le développement au féminin : l'intégration de la femme au développement et l'égalité des sexes = Engendering Development : Women in development and Gender Equity / Canada. Agence canadienne de développement international (ACDI). Hull : Canada. Ministère des Approvisionnement et services, 1995. 10, 10 p.

Développement international : l'étude des rapports sociaux de sexe / Labrecque, Marie-France...[et al.]. Québec : Laboratoire de recherches anthropologique. Université Laval., 1993. 338 p.

Document de travail public sur la garde d'enfants et le droit d'accès = Custody and access : public discussion paper / Canada. Ministère de la Justice. Ottawa : Ministère de la Justice du Canada. Direction des communications et de la consultation, 1993. 63; 61 p.

Un dossier en évolution : bilan de l'égalité des femmes au Canada = Work in progress: tracking women's equality in Canada / Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Ottawa : Le Conseil, 1994. iv, 135 p.

L'égalité des femmes au Canada : progrès réalisés dans la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme : janvier 1992 à avril 1995 / Condition féminine Canada. Ottawa : Condition féminine Canada, 1995. vi, 106 p.

L'égalité devant soi : sexes, rapports sociaux et développement international / Labrecque, Marie-France. Ottawa : Centre de recherche pour le développement international, 1994. ix, 352 p.

L'élaboration d'une politique organisationnelle sur le genre : l'exemple de CUSO / Plewes, Betty; Stuart, Ricky. Ottawa : Centre international MATCH, c1992; 1990. 34 p.

Equal worth : the status of men and women in Sweden / Jacobsson, Ranveig; Alfredsson, Karin. : The Swedish Institute, . p.

Estimation de la population ayant des incapacités au Québec pour les années 1995, 2000 et 2005 / Allie, Robert; Cormier, François. Québec : Québec (Province). Office des personnes handicapées du Québec, 1994. 56 p.

L'état de la planète [Eliminer les disparités entre les sexes dans le développement] / Jacobson, Jodi L.. [S.l.] : Economica, 1993. [30] p.

Étude exploratoire des processus de réinsertion sociale et professionnelle des travailleurs en réadaptation / Baril, Raymond [et al.]. Montréal : Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec, 1994. 413 p.

Féministes cherchent partenaires... pour changer le monde : 8 mars 1994 - Journée internationale des femmes / Guilbault, Diane. : Conseil du statut de la femme du Québec, 1994. Pag. multiple p.

La Femme, le sport et l'activité physique. Women, sport and physical activity. / Lensky, Helen. Ottawa: Gouvernement du Canada, 1988. 186 p.

Les femmes adultes dans la clientèle du CSSMM : un portrait de société / Mousseau-Glaser, Monique. : Mousseau-Glaser, Monique ... [et al.], 1992. [9] p.

Les femmes au Canada = Women in Canada / Canada. Condition féminine. [Ottawa] : Condition féminine Canada, [1994?]. 1 p.

Femmes du nord : les finlandaises / Nykanen, Anna-Stina. Helsinki : Conseil à l'égalité des sexes, 1995. 15 p.

Les femmes et l'année 1990 = Women and the year 1990 / Canada. Condition féminine. Ottawa : CFC, 1990. p.

Les femmes et les communications: image de la femme dans les média / Cloutier, Nicole. Québec (Québec) : Conseil du statut de la femme du Québec, 1975. 18 p.

Les femmes et les médias - Progrès réalisés vers l'égalité au Canada : Accès à l'expression et à la décision 1980-94 / Jeffrey, Liss. Ottawa : Canada. Condition féminine, 1995. 41 p.

Femmes et travail dans les États membres de la CEE : égalité entre les femmes et les hommes, situation par pays : statistiques / Mouvement Français pour le Planning Familial (MFPF). Centre de documentation. Paris : Le Mouvement, 1991. 17 p.

Femmes, féminisme et développement = Women, feminism and development / . Montréal : McGill-Queen's University Press, 1994. vii, 447 p.

Femmes, Gestion, Education / Association canadienne-française pour l'avancement des sciences. Montréal : ACFAS, 1988. 175 p.

Femmes, populations, développement / Dagenais, Huguette ... [et al.]. Québec : GREMF, 1995. 222 p.

Femmes sénégalaises : réalités et enjeux stratégiques : projet Contribution à l'amélioration de la position sociale des femmes sénégalaises / Sylva, Evelyne; Juteau, Lili. Dakar : Centre canadien d'étude et de coopération internationale, 1993. 43 p.

Les femmes vieillissantes au travail et à la retraite : analyse du traitement de la différenciation sexuelle = Work retirement and older women : a gender analysis / David, Hélène. Montréal : Université de Montréal. Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP), 1994. 58, 59 p.

Les femmes vieillissantes au travail et à la retraite : analyse du traitement de la différenciation sexuelle = Work retirement and older women : a gender analysis / David, Hélène. Montréal : Université de Montréal. Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP), 1994. 58, 59 p.

Feuilles d'information 1990: stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme: perspectives, enjeux et contexte canadien / Canada. Condition féminine. [s.l.] : Condition féminine du Canada, 1990. 212 p.

Feuilles d'information 1988: stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme: perspectives, enjeux et contexte canadien / Canada. Condition féminine. Ottawa : Condition féminine Canada, 1988. 172 p.

First periodic report by the Government of Sweden on the measures taken to give effect to the Convention on the elimination of all forms of discrimination against women / Suède. Ministère du travail. Stockholm : Ministère du travail de Suède, 1987. 174 p.

Fiscalité et rôle de l'Etat : une perspective féministe : mémoire soumis à la Commission du budget et de l'administration présenté conjointement par les groupes de femmes / Rose, Ruth. [Montréal] : [s.n.], [1994?]. 31 p.

Fiscalité et rôle de l'état : une perspective féministe / Rose, Ruth ... [et al.]. Montréal : Relais-femmes, 1993. 31 p.

Gains des hommes et des femmes 1994 / Canada. Statistique. Ottawa : Canada. Ministère de l'industrie, 1995. 54 p.

Gender and development handbook / Gunderses-Bryden, B.. Victoria : British - Columbia council for international cooperation, 1993. 55 p.

Gender and environment : lessons from social forestry and natural resource management : a sourcebook / Warren, Sarah T.. Toronto : Aga Khan Foundation Canada, 1992. 97 p.

Gender and the environment a UNEP perspective / United Nations environment programme. Nairobi : United Nations environment programme, 1995. 8 p.

Gender equality at work : strategies towards the 21st century : results of ILO preparatory meetings for the forth world conference on women / International Labour Office. Genève : International Labour Office, 1995. vii, 75 p.

Gender in popular education : methods for empowerment / Walters, Shirley; Manicom, Linzi. Bellville; London : CACE Publications; Zed Books, 1996. 239 p.

Gender : la déconstruction de la femme : the deconstruction of women : une analyse de la " gender perspective " en préparation de la Quatrième conférence mondiale sur la condition de la femme à Beijing en Chine, Septembre 1995 / O'Leary, Dale. Providence, R. I. : Hearth magazine, 1995. 57 p.

Gender, poverty and employment : turning capabilities into entitlements / International Labour Office. Genève : International Labour Office, 1995. 70 p.

Gender-sensitive theory and the housing needs of mother-led families: some concepts and some buildings / Klodawsky, Fran; Mackenzie, Suzanne. Ottawa (Canada) :ICREF, 1987. 39 p.

Gender Violence: a Development and Human Rights Issue / Bunch, Charlotte; Carrillo, Roxanna. New-Brunswick; (N.J.) : Center for Women's Global Leadership, 1991. 42 p.

Le genre vernaculaire / Illich, Ivan. Paris : Éditions du Seuil, 1983. 249 p. Getting Older and Better / McDaniel, Susan. Ottawa (Canada) : ICREF, 1988. 24 p.

Getting ready : preparing for Ontario's employment equity act / Ontario, Ministry of citizenship. Toronto : Queen's printer, 1994. 27 p.

Guide d'analyse sociale selon le sexe / Coady international institute. [S.l.] : Coady international institute, [1989?]. 107 p.

Horizontal and vertical: the dimensions of occupational segregation by gender in Canada / Moore, Gale. Ottawa : Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF), 1985. 34 p.

International strategies to implement equality rights for women : overcoming gender bias in the courts / Mahoney, Kathleen E.. Calgary : [s.n.], [1993?]. 39 p.

JAMFO reports: summaries in english of reports published by the Commission for Research on Equality / Swedish Commission for research on equality between women and men (JAMFO). Stockholm : JAMFO, 1988. 50 p.

Japanese Women Today / Japan. Prime Minister's Office. [S.l.] : Prime Minister's Office of Japan, 1995. 50 p.

Les lesbiennes et le féminisme / Roy Carolle. Montréal : Editions Albert Saint-Martin, 1985. 142 p.

Mémoires d'un forum de femmes: questions pratiques en éducation, en santé, et sur le pouvoir: des outils pour agir ensemble. / Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ). Montréal : CEQ, 1986. 198 p.

Mettre la femme à l'ordre du jour : guide pour la participation aux conférences mondiales de l'ONU / Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies. New York : UNIFEM; SLNG/NU, 1995. 55 p.

Mieux comprendre les écarts salariaux hommes-femmes / Québec (prov.) Institut de recherche et d'information sur la rémunération. IRIR Info. : Institut de recherche et d'information sur la rémunération du Québec, 1993. 3 p.

National agenda for women: mid-term implementation report on the 1988-92 five-year action plans / Australie. Department of the Prime Minister and Cabinet. Office of the status of women. Canberra : Australian government publishing service, 1990. 94 p.

National and international responsibilities on equality between the sexes and democracy / Valenzuela, Maria Elena. Santiago, Chili : Servicio Nacional de la Mujer, 1993. 17 p.

Les nouvelles technologies de la reproduction: libération ou aliénation des femmes? / Corriveau, Gaétane. Québec (Québec) : Université Laval. Groupe de recherche multidisciplinaire féministe, 1991. 146 p.

Parole de femme / Leclerc, Annie. Paris : Bernard Grasset, 1974. 159 p.

La pauvreté des femmes, vue sous l'angle des inégalités de richesse entre les sexes. / Blais, Danièle.. : Université du Québec, 1988. 184 p.

La place des femmes dans les organismes de coopération internationale du Québec : mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en communication /Hélène Lagacé. Montréal : Université de Montréal, 1991. 260 p.

A pledge to gender justice : a call for commitment to agenda for equality at the fourth conference on women and beyond / Women's environment and development organization (WEDO). New York : Women's environment and development organization (WEDO), [199?]. [12] p.

Pochette d'information : Carrefour égalité / Québec (province). Ministère de l'éducation. [Québec] : Le Ministère, 1989.

Politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes = Cida's Policy on Women in Development and Gender Equity / Canada. Agence canadienne de développement international (ACDI). Hull : Canada. Ministère des Approvisionnements et Services, 1995. 10, 10 p.

Le pouvoir des femmes au Sahel : analyses et discussion / Piron, Florence. Québec : Centre Sahel, 1990. 65 p.

Présence des femmes au sein des conseils régionaux de la société québécoise de développement de la main-d'oeuvre / Doyle, Lise. Québec (Québec) : Québec (prov.) Conseil du statut de la femme, 1994. 8 p.

Privation relative et programmes d'action positive : privation relative et action positive / Tougas, Francine; Dubé, Lise; Veilleux, France. [S.l.] : [s.n.], [1984?]. 31 p.

Profil de la pauvreté, 1992: rapport du Conseil national du bien-être social /Canada. Conseil national du bien-être social. : Conseil national du bien-être social du Canada, 1994.

Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises / Québec (Province). Secrétariat à la condition féminine. Québec : Le Secrétariat, 1997. 138 p.

Progrès vers l'égalité réalisés par les canadiennes : notes pour un exposé présenté au comité permanent du Secrétariat d'état / Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme. Ottawa : Le Conseil, 1987. 22 p.

Le projet de loi no 133 et le droit des femmes à l'égalité dans les régimes d'avantages sociaux, de retraite et d'assurance / Lepage, Françoise. Québec : Québec (Province). Conseil du statut de la femme, 1996. 32 p.

La promotion de la santé des femmes / Thurston, W.E.; O'Connor, M.. [Ottawa] : Forum du Canada et des États-Unis sur la santé des femmes, [1997]. 24 p.

Putting Gender on the Agenda : A Guide to Participating in UN World / Fonds de développement des Nations Unies pour la femme; Service de liaison non gouvernemental des Nations Unies. New York : UNIFEM; SLNG/NU, 1995. 51 p.

Questions actuelles au féminisme / Chaperon, Sylvie ... [et al.]. Paris : Les Temps Modernes, 1997. 237 p.

Rapport de la conférence internationale sur la population et le développement / Organisation des Nations unies. Caire : ONU, 1994. 170 p.

Rapport d'évaluation sur le programme d'accès à l'égalité pour les femmes de la fonction publique du Québec, 1987-1990 / Québec (Province). Conseil du trésor. [Québec] : Le Conseil, 1992. 111 p.

Les rapports hommes-femmes et les inégalités socio-économiques qu'ils produisent : implications pour la santé et le bien-être / Dunnigan, Lise. [Québec, (Québec)] : Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992. 34 p.

Rapport synthèse de la session de formation sur l'analyse des rôles femmes-hommes dans le développement : tenue les 7-8-9 février 1990 à Montréal / Geadah, Yolande; Gascon, Gaétane. Montréal : Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI, 1990. 31 p.

Rapport-synthèse session Genre et Développement : 26 et 27 mars 1992 / Bouchard, Ginette; Rivet, Gilles. [Montréal] : Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI, 1992. 20 p.

Repenser la formation pour répondre aux besoins des femmes / Groupe de travail conjoint fédéral-provincial-territorial des hauts fonctionnaires de la condition féminine et du marché du travail en matière d'éducation et de formation. Ottawa : Condition féminine Canada, 1994. 18 p.

Repenser le travail : quand les femmes accèdent à l'égalité / Legault, Ginette. Montréal : Liber, 1991. 188 p.

La restructuration économique au Canada: élaboration d'un cadre d'analyse qui tient compte des différences entre les sexes = Economic Restructuring in Canada: Developing a Gender-sensitive Analytical Framework / Harder, Sandra. Ottawa : Condition féminine Canada, 1992. 31, 29 p.

La restructuration économique au Canada: élaboration d'un cadre d'analyse qui tient compte des différences entre les sexes / Harder, Sandra. Montréal; Laval : Canada. Condition féminine, 1992. 31, 28 p.

Revendicatrices du statut de réfugié craignant d'être persécutées en raison de leur sexe / Canada. Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ottawa : Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada, 1993. 20 p.

La santé au travail des femmes du Canada : examen critique et discussion des problèmes actuels / Messing, Karen. [Ottawa] : Forum du Canada et des États-Unis sur la santé des femmes, [1997]. 33 p.

La santé sexuelle et génésique et les droits connexes au Canada / McDonald, Katherine. [Ottawa] : Forum du Canada et des États-Unis sur la santé des femmes, [1997]. 38 p.

Septième art et discrimination: le cas des réalisatrices / Lacroix, Jean-Guy. Montréal : VLB éditeur, 1992. 228 p.

Le sexe des politiques sociales [Extraits] / Gautier, Arlette; Heinen, Jacqueline. [Montréal?] : Éditions Coté-Femmes, 1993. .

Le sexe du travail: structures familiales et système productif. / Barrère-Maurisson, Marie Agnès [et al.]. Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1984. 320 p.

Sexe faible ou travail ardu?: recherches sur la santé et la sécurité des travailleuses / Brabant, Carole; Messing, Karen. Montréal : Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS), 1990. 114 p.

La Situation des femmes au Canada en 1993 / Khosla, Punam. Toronto : Comité canadien d'action sur le statut de la femme, 1993. 43 p.

La situation économiques des productrices agricoles au Québec /Trottier, Mariette. Montréal : [s.é.], 1984. 168 p.

La société de l'information, c'est aussi l'affaire des femmes /Houdart-Blazy, Véronique. Bruxelles : Les Cahiers de femmes d'Europe, 1996. 36 p.

Systèmes électoraux et corps législatifs représentatifs : examen de divers systèmes électoraux à envisager / Young, Lisa. Ottawa : Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1994. vi, 64 p.

Technology, gender, and power in Africa / Stamp, Patricia. Ottawa : International development research centre of the Rockefeller Foundation, 1990. x, 185 p.

The canadian women's movement, equality rights and the charter / Gotell, Lise. : Institut canadien de recherches sur les femmes, 1990.

The gender variable in agricultural research / Sims Feldstein, Hilary; Butler Flora, Cornelia; Poats, Susan V.. Ottawa : International development research centre, 1989. 58 p.

The taking of twenty-height: women challenge the constitution / Kome, Penney. Toronto : Women'educationnal press, 1983. 125 p.

The United Nations and the advancement of women : 1945-1996 / Department of public information. United Nations. New York : United Nation, 1996. 845 p.

Toward gender equality : the role of public policy : an overview : aperçu général; panorama general / The World Bank. Washington, D. C. : The World Bank, 1995. 53 p.

Toward strategies for strenthening the position of women in food production : an overview and proposal on Africa / Pala Okeyo, Achola. Santo Domingo : United nation international research and training institute for the advancement of woman (INSTRAW), 1985. 36 p.

Training in wid/gender analysis in agricultural development : a review of experiences and lessons / Poats, Susan V.; Russo, Sandra L.. Gainesville, Flo. : Tropical research and development, 1989. 47 p.

Le traitement objectif des sexes dans la recherche=On the treatment of the Sexes in Research / Lapointe, Jeanne; Eichler, Margrit. - Ottawa : Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, s.d.. 32,28 p.

Le travail n'est jamais terminé : une étude de la capacité des ONG canadiennes en matière de genre et développement / Plewes, Betty; Stuart, Ricky. Ottawa : Conseil canadien pour la coopération internationale, 1992. v, 57 p.

Le travail non traditionnel des femmes dans Lanaudière / Garon, Anne; Gagnon, Louise. Ottawa : Regard en Elle Inc, 1993. 141 p.

Up and running with gender and development / Dodo Motsisi, Thandiwe. Winnipeg : Manitoba council for international cooperation (MCIC), 1994. 43 p.

Vers la mesure des activités économiques des femmes / Anker, Richard; Hein, Catherine. Genève : Bureau international du travail, 1986. v, 147 p.

Vers la mixité des emplois? Égalité et différence / Labourie-Racape, Annie. Paris : Centre d'études de l'emploi de la République française, 1986. 13 p.

Vers un monde d'égalité : l'ACDI et l'autonomie au féminin dans les pays en développement / Canada. Agence canadienne de développement international. Hull : Canada. Ministère des Approvisionnements et services, 1995. 32 p.

Victoria 1990 : vers une égalité nouvelle : la femme dans les universités canadiennes = Victoria 1990 : toward a new equality : the status of women in canadian universities / . Ottawa (Ontario) : Fédération canadienne des sciences sociales, c1991. iv, 76 p.

Voir le monde à travers les yeux des femmes : allocutions des plénières du forum des ong sur les femmes, Beijing 1995 / Friedlander, Eva. Beijing : Forum des ONG sur les femmes, Beijing '95, 1996. xxix, 321 p.

Women matter : gender, development and policy / Muzychka, Martha. St-John's, Terre-Neuve : Provincial advisory council on the status of women Newfoundland and Labrador, 1995. 24 p.

Women on the move to Beijing '95 : NCWP official statements / National council of women of the Philippines (NCWP). Manila : National council of women of the Philippines (NCWP), 1996.

Women, the family and the economy. / Wilson, Susannah Jane Foster. Montréal : Mcgraw-Hill Ryerson, 1986. 194 p.

Annexe 1

Programme du séminaire

L'analyse différenciée par sexe : levier pour l'égalité? le développement? la paix?

Journée du 27 octobre

9h00 Inscription

9h30 Ouverture et présentation du séminaire par Céline Martin de Relais. Gisèle Bourret de la CEQ et de la FFQ anime tout au long de la journée.

10h00 Dans quels contextes socio-politiques s'inscrivent les changements actuels en condition féminine ? Caroline Andrew, Université d'Ottawa

11h00 Pause-santé

11h15 Période de réactions avec discussion de la salle.

12h00 Dîner

13h30 Clarifier la notion de genre dans différents contextes et la question des rapports sociaux entre hommes et femmes : Colette St-Hilaire, Université d'Ottawa

14h30 Pause-santé

14h45 Colette St-Hilaire (suite)

15h45 Période de discussion

16h30 Mot de clôture de la journée par Céline Martin de Relais

Journée du 28 octobre

- 9h00** **Résumé-synthèse de la veille par Micheline DeSève et animation de l'avant-midi par Gisèle Bourret**
- 9h15** **Présentation de la grille du gouvernement fédéral avec un exemple concret, la grille du ministère du Développement des ressources humaines par Hélène Dwyer-Renaud, directrice du bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère.**
- 10h00** **Présentation de la démarche récemment entreprise par le gouvernement du Québec, Hélène Massé, adjointe à la directrice générale, Secrétariat à la condition féminine, Québec**
- 10h15** **Pause-santé**
- 10h30** **"Une ville à la mesure des femmes", Anne Michaud, coordonnatrice du programme Femmes et ville, Ville de Montréal**
- 11h00** **Période de commentaires.**
- 11h50** **Clôture de la partie publique Céline Martin de Relais**
- 12h00** **Dîner**
- 13h30** **Les enjeux de la mise en application de ces grilles par Lyne Kurtzman et animée par Lyne Kurtzman**
- 14h30** **Pause-santé**
- 14h45** **Stratégies d'action par Céline Martin**
- 15h45** **Évaluation du séminaire et de la nécessité d'outils de formation par Céline Martin**
- 16h30** **Mot de clôture**